



La Nuit

Traduit de l'anglais de Mme M. H. Gates.

Je suis la Nuit! Non pas la nuit des temps présents;
Mais l'obscurité morne, insondable et livide,
Qui, bien avant les jours, et bien avant les ans,
Planait sur le grand Tout, et remplissait le vide.
Mon règne n'apparaît sur aucuns parchemins;
Nul vestige, enfoui sous les monts ou la plaine,
N'a jamais révélé, pour les regards humains,
Les ténébreux secrets dont ma mémoire est pleine!

Je suis la noire Nuit, dont le point de départ
Se perd dans les dessous de l'énigme première.
Je fus, dès le principe, un mythe, un être à part,
Qui n'existait que par l'absence de lumière.
J'habitai du Chaos le gouffre originel;
J'ai vu s'accumuler atomes sur atomes;
Jusqu'au moment où l'Ordre, en accord fraternel,
Fit des Lois à venir s'embrasser les fantômes.

Je suis la pâle Nuit, dont l'âme vit toujours,
Bien qu'on m'ait pris moitié de mon empire sombre;
Car une heure apparut où, sous l'éclat des jours,
Le noir rideau du ciel dut replier son ombre.
Au dessus, au dessous, autour de moi, partout,
Glissèrent des rayons et des lueurs dorées;
Puis la tempête vint qui, bouleversant tout,
Dispersa par lambeaux les brumes effarées.

Je suis la Nuit profonde! et l'oeil qui veut compter,
 Au fond de l'Infini, le troupeau des étoiles,
 Doit attendre qu'il ait vu mon vol remonter
 Vers les splendeurs d'en-haut pour en ouvrir les voiles.
 Dans l'espace muet et vaste des Ethers,
 Sans moi, le jour venu, dites-moi ce qui reste!
 La lumière nous montre et la terre et les mers,
 Moi, j'ouvre aux yeux de tous l'immensité céleste.

Je suis l'obscur Nuit! Tout droit je vais marchant,
 Sans que l'aube jamais ne devance mon heure;
 Et jamais le soleil, dans les ors du Couchant,
 N'attendit un instant au seuil de sa demeure.
 Les ombres sont à moi; toutes sont mes témoins;
 J'étends mes droits sur toute existence charnelle;
 Et la peine et la joie, et le plus ou le moins,
 Dans la paix du sommeil ne font qu'un sous mon aile.

Je suis la Nuit!... A moi tous les torrents sans freins
 Dont les flots, sous le sol, tourbillonnent sans trêve!
 A moi les antres sourds et les lacs souterrains
 A l'horizon desquels nul matin ne se lève!
 Je règne sous les rocs primitifs où le Temps
 Ne m'atteint plus; et, dans ma tragique indolence,
 Comme la Parque, au fond des avernes, j'attends
 — Trio fatal — avec la Mort et le Silence.

Je suis la Nuit! Sans cesse au service de Dieu,
 Je vais traînant partout ma robe de ténèbre.
 Par son ordre, c'est moi, quand vient le triste adieu,
 Qui veille sur ses morts dans leur repos funèbre.
 Quel sort m'attend?... Un jour me faudra-t-il périr
 Dans l'éternel néant à jamais balayée?...
 Suis-je enfin destinée à sombrer et mourir
 Sous des flots de clarté fulgurante noyée?

Louis Fréchette.

L'Abbé Pierre Vignot



NOUS avons actuellement en librairie le dernier livre de l'abbé Vignot: *Carême de Montréal*. Le prédicateur parisien a eu parmi nous la destinée à laquelle on pouvait s'attendre. Sa station proprement dite a réussi plutôt faiblement; mais comme l'abbé Vignot est encore plus conférencier que prédicateur, comme il est de ceux à qui il faut, pour développer tous leurs dons, l'électricité d'une salle vibrante et comme l'odeur de la poudre, sa courte carrière à Montréal s'est terminée dans une apothéose au Monument National. On n'a jamais rien entendu de si étourdissant. Les applaudissements et les rires se succédaient presque sans interruption. L'orateur aurait pu s'appliquer ce que dit Piron dans la "Métromanie":

"Il part de moi des traits, des éclats et des foudres."

Il était naturel que le public de Montréal fut un peu lent à saisir le genre de mérite de l'abbé Vignot. A Paris même, ville de culture si affinée, il s'en faut que le prédicateur ait pleinement réussi devant les auditoires populaires. Il a toujours été l'homme des cénacles. Il a eu là-bas un jour qui, dans une note bien différente, répond à celui du Monument National parmi nous. C'est quand, dans la petite église de la Ferté-Milon, il a prononcé l'éloge de Racine. Il est vrai que là aussi il faisait oeuvre de critique littéraire; et il parlait devant la fleur des beaux esprits, membres de l'Académie française, tragédiens familiers avec le répertoire classique, etc. Ce fut une révélation. On ne s'attendait pas à trouver, sur les lèvres d'un

prêtre, cette parole toute brillante d'allusions et de sous-entendus. A la même occasion M. Jules Lemaître prononçait, aux champs de Port-Royal, un discours qui fut tenu pour un pur chef-d'oeuvre. L'Eglise n'eut pas à craindre le rapprochement.

On éprouve quelque pudeur à dire d'un homme dont on fait grand cas, qu'il n'est pleinement apprécié que d'une élite. Cela semble peu modeste... Et pourtant il y a toujours, en éloquence comme en musique ou en statuaire, une opinion éclairée à laquelle on a le droit d'en appeler. Jules Lemaître dit quelque part, à propos des Goncourt, je crois: "Il est entendu entre Mandarins de lettres qu'il y a des auteurs qui *existent*". Il veut dire qu'il y a des écrivains qu'on peut ne pas aimer, mais qui sont doués d'un fort tempérament, qui réagissent sur le milieu où ils sont, et dont l'histoire littéraire doit forcément tenir compte. Or dans le monde de la prédication, pour l'agacement des uns peut-être, pour la joie et le profit des autres à coup sûr, l'abbé Vignot *existe*: c'est une personnalité.

Lorsqu'il y a un certain nombre d'années René Doumic voulut tracer, pour le *Journal des Débats*, quelques croquis des prédicateurs les plus en vue, il écrivit tout de suite sur une page de son carnet le nom de l'abbé Vignot.

Ces messieurs qui rédigent les feuilletons de critique littéraire n'ont pas l'admiration banale. Ils sont sans pitié. René Doumic a fait sur l'abbé Vignot prédicateur, des réserves qui ont sans doute été amères au jeune prêtre, mais il l'a traité comme un homme d'un talent considérable. Il le loue d'avoir "mis la psychologie au service de la religion, au même temps où d'autres la faisaient entrer dans le roman". Voilà l'abbé Vignot tenu pour quelque chose comme un Bourget de la chaire. Doumic ajoute, n'employant sans doute pas ses épithètes au hasard, que l'abbé Vignot a exercé "une influence réelle sur un cercle choisi". Il parle de choses très fines qui émaillent sa prédication, etc. N'insistons pas.

L'oeuvre la plus considérable de l'abbé Vignot, avant son *Carême* de Montréal, est son *Avent* de Saint-Sulpice de Paris prêché quelques semaines auparavant, et qui ne comprend pas moins de dix conférences, commençant à la Toussaint pour se terminer en janvier. Saint-Sulpice est peut-être à Paris l'au-

ditore le plus redouté des prédicateurs. Il réunit plusieurs classes d'intellectuels très exigeants en matière de doctrine, à commencer par le grand-séminaire. Le succès de l'abbé Vignot y a été croissant d'une semaine à l'autre. Le premier jour les séminaristes ont été légèrement désorientés et presque inquiétés d'entendre l'orateur exposer les avantages qu'il y a à passer par une crise de la foi. Voilà assurément une donnée digne de tenter un esprit supérieur; et c'est déjà un mérite que de l'avoir trouvée. Mais combien y avait-il d'auditeurs qui la pussent pleinement goûter? Les hommes à qui une pensée plus élevée fait des épreuves moins vulgaires, doivent se tenir en garde et ne pas prêter trop facilement à la foule un état d'âme que ses études ne lui ont pas donné. Mais ces légers défauts d'adaptation ne sont que du premier moment, alors que le contact entre l'orateur et son auditoire n'est pas encore complètement établi. Les séminaristes furent bientôt saisis par cette pensée toujours incisive et toujours créée qui ne laissait aucun repos à l'esprit tant que durait le discours. Il est vrai qu'ils avaient ici pour les guider l'admiration de leurs professeurs peu suspects de facile engouement. Parmi les suffrages qu'il recueillit alors, aucun ne fut aussi précieux au conférencier que celui de M. Monier, lettré d'une rare valeur, longtemps supérieur à l'École des Carmes. C'est lui qui, surpris de cette vigueur de conception toujours égale à elle-même pendant de longues semaines, ne trouvait d'autre mot pour la qualifier que celui de "prestigieux! prestigieux!" Un séminariste frappé de ce qu'il y a dans cette éloquence de peu conforme à l'ancienne esthétique, disait un jour devant lui: "Tout de même, M. le supérieur, si nous prêchions ainsi, je ne sais pas quelle critique on nous donnerait le soir!"—"N'ayez pas peur, répondit M. Monier, avec une fine ironie, ce n'est pas dangereux."

C'est à la dernière heure, pour remplacer un religieux faisant défaut, sans prendre le temps de se reposer, que l'abbé Vignot a accepté de venir prêcher à Montréal un *Carême* qu'il a dû composer sur place, au jour le jour. Il y a paru d'abord un peu. Il n'y a pas de génie qui puisse se passer du temps. La hâte enlève à l'esprit la liberté qu'il faut pour concevoir les choses sereines et parfaites. Lors de son discours de début,

l'orateur n'a pas su contenir la pluie éblouissante d'associations de toute sorte qui se présentaient à son esprit. Cela a fait un exorde d'une belle virtuosité mais trop long. Le développement ultérieur en a souffert et la conférence est demeurée mal équilibrée et trop peu étoffée au point de vue doctrinal. Cette faute de la première heure a pesé sur le succès de la station tout entière, j'entends le succès d'assistance. Et pourtant à Montréal comme ailleurs précédemment, une fois le branle donné à son esprit, M. Vignot a eu une période de production admirable. A mesure qu'il avançait dans son oeuvre, ses facultés s'affermisssaient et sa verve devenait plus riche. Quelle puissance il faut tout de même pour faire tenir dans sa tête, en quelques semaines, de la Toussaint à Pâques, un si grand nombre de discours, vingt-cinq peut-être, tous de haut ton, sur des matières très spéciales, en un style qui prétend à ne pas mourir, etc. Ceux qui ne sont pas de la partie croient naïvement qu'on n'a devant soi que le discours de l'heure présente. Distinctement, oui. Mais la pensée qu'on exposait hier et celle qu'on réserve à demain sont là aussi, confusément. Et avec deux stations voisines cela fait énormément de casiers à tenir sous la petite boîte osseuse. Ceux parmi nous qui ont donné quatre ou cinq conférences de suite le savent bien.

* * *

J'ai voulu rappeler tout à l'heure, d'une manière générale, en quelle estime est tenu de l'autre côté l'homme que nous avons entendu à Notre-Dame il y a quelques années. Toute querelle sur le mérite littéraire, artistique ou oratoire, est sans issue si on n'en appelle pas à l'autorité compétente. A qui vous dira qu'il n'entend dans la musique de Berlioz qu'un tintamarre où rien de net ne se perçoit, vous ne pouvez que répondre en souriant: "Tout de même! Tout de même! Il me semble que Gounod en faisait cas!" Je voudrais maintenant analyser un peu cet intéressant esprit et rechercher ce qui caractérise son genre d'éloquence. Mais d'abord il faut écarter une équivoque. Quand on dit d'un homme qu'il n'est apprécié à son entière valeur que par une élite, on n'entend pas nécessai-

rement par là qu'il échappe au gros public en raison de sa profondeur ou de sa subtilité. La prose de l'abbé Vignot est d'ordinaire d'une parfaite limpidité et ne fatigue pas, si ce n'est à la longue à cause de l'impossibilité où l'on est de se reposer dans un beau lieu commun. Or c'est là un genre de mérite auquel l'auditeur ordinaire est bien indifférent: il ne le saisit même pas. Tout au contraire, un homme qui vit habituellement dans les choses de poésie et d'art: rien ne le ravit comme une phrase qui lui donne l'impression du "pas encore entendu". Ainsi resterez-vous rêveur devant un chandelier de cuivre, très simple, qui vient du moyen-âge, et vous l'achèterez bien cher. Un homme du peuple? non pas. Il préférera un chandelier mieux tourné et d'un métal plus riche. Ce sont là, dans des ordres différents, charmes subtils qui se saisissent par un sens dont tout le monde n'est pas doué. Il n'y a pas à discuter. Quand on veut parler de l'abbé Vignot le mot inévitable est celui de "création". Ouvrez un de ses ouvrages au hasard et mettez le doigt sur n'importe quelle ligne, vous ne rencontrerez aucun cliché d'idée ou de style. Il n'y en a même pas assez. Non pas que l'orateur se fatigue l'esprit à chercher de l'inédit. Il a raconté lui-même aux élèves du Collège de Montréal qu'à l'issue d'un *Avent* prêché à la Madeleine, au début de son ministère, le curé tout en le félicitant l'avait engagé à se défier de sa facilité. Ces sortes de conseils ne produisent tous leurs fruits que lorsqu'ils s'adressent à un homme doué de fortes qualités natives: c'était le cas pour l'abbé Vignot. Il s'est fait une loi dès lors de n'exprimer aucune idée qui n'eût subi quelque réfraction en passant par son propre esprit. Aujourd'hui et depuis longtemps le procédé lui est devenu naturel et instinctif; ce qui revient à dire que la petite part de procédé qu'il pouvait y avoir d'abord dans cette manière de travailler a maintenant disparu. Mais quand je remarquais tout à l'heure que M. Vignot est personnel "à l'excès" je voulais dire pour la joie et le repos du lecteur. Alors que la plupart des auteurs nous entraînent dans les sentiers battus, on est d'abord enchanté de faire avec l'abbé Vignot un perpétuel voyage d'exploration, et dans un pays toujours gracieux ou pittoresque, jamais monotone. Mais au bout de quelque temps, il se mêle à la jouissance

qu'on éprouve quelque chose de légèrement inquiet. A force d'écarter les idées reçues le discours prend un air un peu fron-deur: "placidité" est le dernier mot qu'il faudrait employer pour qualifier cette manière. Mais je m'avise, en y regardant de près, que je ne suis guère équitable. Si parfois on ressent un vague malaise à la lecture de M. Vignot, c'est qu'il nous donne une nourriture trop forte pour qu'elle soit tout de suite et parfaitement assimilée: il nous jette en peu de temps trop de globules rouges dans le sang. Le reproche n'est pas vulgaire et le remède est facile.

* * *

Que si on recherche maintenant quelle est chez M. Vignot la faculté maîtresse il faut, je crois, répondre qu'il est avant tout psychologue. C'est un esprit complet; mais doctrine, histoire, souvenirs littéraires, poésie, etc., tout se tourne volontiers chez lui en observations pénétrantes et fines sur les choses de l'âme. Un critique français a dit de lui, si j'ai bien retenu le mot, qu'il offre un "ambigu de Bourdaloue et d'Anatole France". Je ne sais si le mot était malin dans l'intention de l'auteur; il ne l'est pas nécessairement. On peut dérober les vases des Egyptiens pour les faire servir au culte du vrai Dieu. Je ne chercherai pas non plus quel est, dans le dosage indiqué, l'élément qui domine. Si l'abbé Vignot procède un peu, pour la tendance à l'analyse morale, du célèbre Jésuite, il y a dans son faire quelque chose de moëlleux, de souple, d'enveloppant, de tendre, etc., qui est bien d'un moderne. En vain voudrait-il dissimuler l'étendue de sa lecture; pour la formation littéraire il est moderne jusqu'aux moëlles. Il est fortement nourri de l'Écriture Sainte, des oeuvres des Pères, de la théologie classique, assurément. Mais on sent en même temps que les auteurs du jour, philosophes, moralistes, poètes, etc., ont passé par là; pareillement les maîtres de la fiction. Saint Augustin ne s'accusait-il pas avec confusion de trouver l'éloquence de Fauste plus enchanteresse que celle même de saint Ambroise? Je vais peut-être susciter ici de vives contradictions, mais je tiens qu'il y a un art où les modernes surpassent leurs devanciers, c'est celui d'éprouver au contact des choses des impressions fines et

ténues. Tout Pierre Loti peut tenir dans cette définition. Placez-le dans une situation morale ou en face d'une ruine égyptienne, là où le vulgaire demeurera indifférent, il éprouvera tout un monde de sensations vives et prolongées. Pour cette sorte d'éducation M. Vignot doit beaucoup à ses maîtres profanes. Je conseille à ce point de vue la lecture de la conférence sur les Disciples d'Emmaüs. Voyez cette peinture du soir : "C'est le soir, l'heure où les choses se recueillent, s'attendrissent, se simplifient, où les détails disparaissent pour mettre en valeur les lignes et les figures essentielles. Voyez ; quelle grandeur prennent sur cette route obscure, dans cette campagne indéfinie, ces piétons, ce Passant, cette bourgade, cette hôtellerie ! Comme les gestes s'élargissent ! Comme les voix résonnent augustes dans le silence !" Ceci est, je crois, du bon Fromentin. Mais comme exemple d'impression "rare" et telle qu'on en trouve chez un pur civilisé, la perle du discours est le tableau du repas inachevé : "O table sacrée d'Emmaüs ! n'avez-vous pas, mes frères, éprouvé qu'une table, encore servie, encore chargée de verres et de vaisselle, après que les convives se sont retirés, que les rires et les discours se sont tus, une simple table à la lueur d'une lampe solitaire ou sous un rayon du couchant, au milieu des sièges dérangés, dans ce désordre qui indique la présence récente et la disparition d'êtres humains, garde souvent un mystère de mélancolie, de gravité et de douceur, comme une âme faite un peu des âmes qui passèrent là ?" Je ne sais pas à quoi rattacher ceci, mais à coup sûr, voilà une donnée que Sully-Prudhomme eut enviée au prédicateur et qu'il aurait voulu enchâsser dans un de ses sonnets à la forme gracieuse et savante.

Cette faculté de saisir entre l'âme et le monde sensible d'intimes rapports, et de leur prêter une sorte de religieuse signification, ce n'est pas dilettantisme vain, comme certains peuvent se l'imaginer. Si ce don n'est pas nécessaire, et si d'austères orateurs s'en passent, il élargit magnifiquement le clavier d'un artiste. Cette pensée me venait aujourd'hui en relisant le discours de Jules Lemaître sur *Les vieux livres*, un des plus savoureux qu'ait entendus l'Académie elle-même. A propos de maints passages (combien je regrette de ne pouvoir citer !) je songeais : "Mais ceci est du pur Vignot !"

Il est un autre caractère de l'éloquence de M. Vignot qui frappe de prime abord : c'est la tendance à tirer ses effets, ses allusions et ses images, des conditions ambiantes, comme un fleuve qui réfléchit les rives entre lesquelles il passe. C'est un instinct qui se retrouve chez tous les orateurs dont la conception est rapide et l'esprit prime-sautier. Mais il ne faut abuser de rien. L'auditeur aime un discours "bien situé", se présentant comme une gravure à un seul exemplaire dont on briserait la planche après lui en avoir fait hommage. Seulement ici encore M. Vignot ne s'est pas assez défié de sa verve de Parisien grisé par ses premières "sensations d'Amérique". Au début surtout les enluminures débordaient le texte, et, défaut plus grave, les comparaisons se tiraient parfois d'objets trop familiers pour devenir matière à éloquence. Sans demander les manchettes de Buffon, les peuples à la littérature un peu jeune sont plutôt exigeants au point de vue de la noblesse. Mais il y avait là chez le conférencier un état d'esprit passager. La preuve c'est que les *Avents* et les *Carêmes* de France sont plus sobres de ces traits empruntés à la vie toute locale. "Le soleil! Le soleil!" disait Daudet pour expliquer le grossissement des choses qui se produit dans l'esprit de ses compatriotes. Nous pardonnera-t-on de dire dans un sens un peu analogue: "La neige! voyez-vous, la neige!"

* * *

Remarquer, comme je viens de le faire, qu'un orateur est personnel, mais personnel à miracle, qu'il se plaît aux études morales, qu'il excelle à tenir l'auditeur en éveil en lui disant des choses qui ne peuvent s'adresser qu'à lui, c'est déjà faire sentir la qualité de son style. Je demandais un jour à un homme d'une grande compétence en ces matières ce qu'il pensait de l'abbé Vignot. Il me répondit: "Il a une langue très sûre". Je fus d'abord surpris. Cela me paraissait une qualité presque négative. N'était-ce pas un peu maigre pour louer cette phrase rapide, pittoresque, colorée, qui évoque les choses avec des contours si nets? Je compris que ce qui frappait mon interlocuteur c'est qu'à travers des audaces remarquées de tous la cor-

rection ne fût jamais en défaut. Oui, M. Vignot sait son français, il le sait dans les moindres nuances. Lors même qu'emporté par son désir de rajeunir il emploie un mot vif, qui éclate comme un débris de cristal au soleil, n'ayez pas peur ; il ne sortira pas d'un vocabulaire qui peut se justifier par Littré... ou du moins par le supplément de Littré. On s'est beaucoup amusé dans son entourage parce qu'un confrère de plus de candeur que de littérature avait dit un jour : "L'abbé Vignot, oui, sans doute, il a beaucoup de talent, mais il est parfois un peu... trivial!" Il parut aux amis du prédicateur que de tous les reproches qu'on pouvait lui adresser celui-là était le plus inattendu. A-t-on bien remarqué pourtant comme à ce point de vue l'optique varie d'une époque à l'autre? Plusieurs d'entre nous ont été élevés à une école qui n'était pas assez en défiance contre l'éloquence à perruque et contre des élégances qui aujourd'hui nous paraissent fanées. Depuis un siècle il s'est fait vers la simplicité une évolution qui n'a pas encore terminé sa courbe. Le mot propre on tend de plus en plus à le prendre dans la langue du peuple la plus courante, pourvu qu'il soit d'un français authentique. Il fut un temps où pour parler d'un voyage en Amérique on aurait dit "franchir la plaine liquide"; peut-être, voulant être très simple, on aurait dit "traverser l'océan". Aujourd'hui l'abbé Vignot dira "passer l'eau". Autres temps, autres canons de beauté. Quoiqu'il en soit il faut renoncer à trouver M. Vignot en flagrant délit d'incorrection. Il a trop pour cela l'amour et presque la superstition de notre belle langue. C'est là un souci qui se retrouve chez tous ceux qui ont été puissants par la plume, et même chez ceux que l'on croyait le moins préoccupés de la forme. Brunetière nous apprend que Bossuet dressait à la fin de ses ouvrages de longues tables d'*errata* pour des corrections de la dernière minute, comme la suppression d'une virgule; il faisait consulter l'Académie pour savoir s'il fallait écrire *guère* ou *guères*, s'il fallait dire *d'Henry* ou *de Henry*. Renan qui ne perdait aucune occasion de marquer son dédain pour le style, était cependant fanatique de pureté. Il supportait avec impatience tout ce qui acheminait la langue vers le néologisme plus vite que ne l'exigeait le développement de sa vie organique.

Je me suis attardé à cette remarque parce qu'elle explique d'où vient que certains orateurs sont d'une susceptibilité si maladroite pour ce qui se reporte à la reproduction de leurs discours. Une coquille les exaspère. Où l'on voit amour-propre, il y a plutôt pudeur d'artiste qui ne peut souffrir de laisser étaler devant le public la pensée de son âme, autrement qu'il ne l'avait lui-même drapée.

* * *

Il resterait à rechercher quels sont les sujets qui conviennent le mieux au génie de l'orateur et où il se déploie avec le plus d'avantage. En chaire il excelle dans le panégyrique. Tout en restant dans les vraisemblances, il vous met sur pied un Saint qu'on n'avait jamais vu; cela est nouveau et cependant, on a beau regarder, cela paraît tout aussi vrai que la figure qui était passée en légende. Le discours sur saint Joseph, dans la station de Notre-Dame, a été improvisé. Or dites si ce n'est pas une apparition bien imprévue, et bien charmante aussi, que celle de ce jeune saint que l'orateur fait jaillir des maigres données scripturaires et traditionnelles. Dans la station de Saint-Sulpice, le panégyrique de saint Charles Borromée est resté fameux. Jules Lemaitre raconte que Sully-Prud'homme était un peu agacé de s'entendre toujours appeler l'auteur du "Vase brisé", alors qu'il a composé tant d'œuvres qui attestaient une pensée plus philosophique et une déduction plus puissante. M. Vignot a avoué qu'il éprouvait une impression du même genre en entendant les séminaristes lui répéter si souvent: "Votre discours sur saint Charles! Oh! votre discours sur saint Charles!" Il lui paraissait peu juste de laisser éclipser dans l'auréole de ce panégyrique les autres conférences qui avaient bien leur mérite.

J'ai déjà remarqué que M. Vignot trouve l'emploi de tous ses dons dans les discours littéraires. Il y aurait beaucoup à dire sur la conférence du Monument National et aussi sur le discours où l'orateur a donné à de jeunes élèves un embryon de son *De oratore*. Il a remué là un grand nombre d'idées qui valent d'être discutées. Mais je veux finir. Le public canadien est

demeuré reconnaissant à M. Vignot d'avoir parlé avec une vive sympathie de nos expressions de terroir, et de nous avoir engagés à les conserver comme un patrimoine qui a son prix. C'est là une note trop rare dans la bouche de nos cousins de là-bas. Pour ma part je remercie aussi M. Vignot de ne s'être pas moqué de nous en disant que nous parlons la langue de Bossuet. Ceux qui parlaient la langue des maîtres nous ont abandonnés en 1760 et ont "repassé l'eau", ne laissant sur les bords du Saint-Laurent que de pauvres colons. Aussi la faible culture que nous pouvons avoir, l'avons-nous acquise à la sueur de notre front, sans y être aidés par une sélection atavique.

Monsieur Vignot, Mademoiselle Milhau de McGill, d'autres amis bienveillants nous ont engagés à nous faire une littérature plus locale et qui se teigne davantage des couleurs nationales. Mon humble avis est que le conseil est prématuré. David disait à son élève Horace Vernet: "Avant de peindre des épauettes, il faut savoir peindre des épaules". Nous en sommes à un point de notre formation où il nous faut peindre encore pendant quelque temps des épaules avant de passer aux épauettes. Il faut être bien maître de l'instrument du style avant de chercher à se faire une manière originale. N'est-il pas plus prudent, pendant quelque temps encore, de serrer d'aussi près que possible l'imitation des classiques français. Pour leur malheur les Etats-Unis ont aujourd'hui une littérature nationale. Je dis "pour leur malheur" parce que cette littérature ne vaut pas celle de la première période, alors que les écrivains de Boston et de Philadelphie se tenaient en commerce intime avec ceux d'Angleterre. C'était l'avis de Lord Tennyson qui s'y entendait. Il trouvait à la prose des Irying et des Hawthorne une simplicité noble aujourd'hui perdue. Pour les choses d'art et de lettres l'Amérique ne doit pas sortir trop tôt de page. Il y a en France, en Angleterre, en Italie, en Allemagne, un affinement produit par les siècles et qui fait que ces pays seront longtemps les écoles supérieures de la civilisation.

Faut-il résumer mon sentiment sur l'abbé Vignot? Il était un peu vexé d'entendre sans cesse traiter sa parole de "causerie". Assurément le terme prête à équivoque. Il faudrait

expliquer qu'on n'entend pas exclure par là les vigoureuses qualités qui méritent le nom d'éloquence. L'abbé Vignot est causeur par ce que sa parole a de direct et de vivant, par les mille traits saisis dans l'atmosphère même de la salle. Mais enfin, causeur il l'est. On discutera éternellement sur le mot de d'Alembert: "Malheur aux productions de l'art dont la beauté n'est que pour les artistes". Il demeure cependant que quand on veut procurer aux délicats un plaisir d'un certain genre il faut renoncer à être populaire, au sens un peu gros du mot. Il est téméraire de parler de postérité même pour les auteurs qu'on aime le plus. J'espère pourtant que l'abbé Vignot vivra alors que le temps, dans son dur travail d'élimination, aura écarté tant d'autres réputations d'abord plus bruyantes. Une génération de disciples fidèles et choisis se transmettra tel et tel de ses ouvrages comme une sorte de bréviaire ou de livre de chevet. Il sera tenu pour un Vauvenargues ou pour un Joubert chrétien, avec la différence, toute à son honneur, que sa production aura été beaucoup plus considérable.

Hector Filiault, p.s.s.

Courage Politique de Cartier



PARLER de Sir George-Etienne Cartier, après ce qu'en ont écrit tant de plumes autorisées, c'est une tâche difficile! Et vraiment, un avocat, plus habitué aux imprévus des plaidoires du Palais qu'aux alignements savants d'un article de revue, aurait plus d'un motif de se récuser. Mais j'ai promis, je tiens. Et d'ailleurs, le sujet même dont je veux parler m'encourage à la hardiesse. Sir George était de ceux qu'aucune difficulté n'arrête, qu'aucune tâche ne fait reculer. A un de ses contradicteurs, qui l'accusait en Chambre d'être trop audacieux, il répondait sans sourciller: *Audaces fortuna juvat*—*La fortune sourit aux audacieux*. Je suis donc à bonne école.

Au reste, j'escompte d'autant plus à l'aise les sourires de la fortune que j'aurai, au cours de cet article, à faire de nombreux emprunts à l'oeuvre si estimée de M. DeCelle: *Cartier et son temps*. On m'accordera que c'est une garantie, et ce sera, sans doute, le principal mérite de cette étude, ou plutôt de cette ébauche d'un caractère que l'histoire n'a pas encore définitivement fixé.

Lorsque le temps aura permis aux oeuvres de Cartier de se développer dans toute leur ampleur et de couvrir de leur vaste structure une grande nation, nous pourrons davantage le juger à sa valeur; lorsque les éléments divers, qu'il a, plus que personne, cherché à unir sans les confondre, se seront de mieux en mieux entendus à former cette nation canadienne qu'il voulait forte et féconde sous l'égide d'une constitution admirablement adoptée à toutes ses exigences, nous pourrons davantage rendre justice à ses mérites.

Je n'envisagerai Cartier que sous un seul aspect, le plus saillant de sa nature, celui de son courage politique. Le courage, c'est l'arme toute puissante du guerrier, et aussi de l'homme



SIR GEORGE-ETIENNE CARTIER

d'Etat. C'est ce quelque chose d'actif et de viril que la langue latine désigne sous le même nom que la vertu et la force, voulant signifier par là qu'il commande aux victoires aussi bien

qu'à la sagesse des gouvernants et au bonheur des peuples. Cartier le posséda, ce courage, à un suprême degré. L'honorable L.-O. David, un de ses premiers biographes, lui en rend le témoignage de façon éclatante. Et ses contemporains anglais, amis comme adversaires, l'admettaient et le proclamaient volontiers, quand ils parlaient du *little french man* qui menait le Canada.

Au collège des Sulpiciens, où il fit ses études, il était ce qu'il resta toute sa vie : un courageux et un travailleur. On pouvait dire de lui, comme on a dit de Napoléon : "Sous l'enfant perçait déjà l'homme fait pour les hautes destinées."

Nous sommes en 1837. Le pays est en pleine effervescence révolutionnaire. Nos droits sont méconnus, foulés aux pieds par les bureaucrates anglais, acharnés à notre effacement comme race sur la terre d'Amérique. Cartier est patriote ; il a entendu la voix de Papineau. A Saint-Denis, il a fait le coup de feu contre la troupe des *réguliers*. Nelson, ayant besoin d'un soldat de courage et de sang-froid pour accomplir une mission difficile, jette les yeux sur Cartier. Sans hésitation, le jeune étudiant, fier d'être désigné au danger et à l'honneur, traverse le Richelieu, sous le feu des troupes anglaises. Il ne recule pas plus devant les balles qu'il ne retraitera, plus tard, devant les coups des adversaires politiques. Pour ce qu'il croit être le droit des siens, à la guerre comme à la tribune, il est et restera inébranlable. Il mourra sous les armes, quand il eut pu si facilement obtenir une retraite digne et méritée.

Dans une campagne électorale, l'homme politique, ayant à parler à Saint-Denis même, ne pourra, à moitié repentant, s'empêcher d'évoquer les grands événements de 1837. "Electeurs de Saint-Denis, s'écriera-t-il, vous avez fait preuve de courage, le 22 novembre 1837, quand armés de quelques mauvais fusils, de lances, de fourches et de bâtons, vous battiez les troupes du colonel Gore. J'étais des vôtres et je crois n'avoir pas manqué de bravoure!..."

Après les troubles de 1837, Cartier dut se dérober aux poursuites des vainqueurs qui se montraient d'autant plus implacables qu'ils avaient eu la victoire plus facile et plus arrogante.

Il connut la misère et la souffrance, mais ni l'une ni l'autre n'eurent de prise sur son âme fortement trempée. Il fit face à la mauvaise fortune le front haut, stoïquement, à la manière d'un vieux Romain. Lui aurait-on fait expier comme un crime le fait d'avoir pris les armes, qu'il serait monté à l'échafaud la sérénité dans l'âme, avec la conscience de n'avoir fait que son devoir!

Revenu à Montréal, après l'amnistie, Cartier se met courageusement à l'étude de sa profession. Avant de se lancer dans les luttes politiques, il voulait, selon le joli mot de M. Brunetière, "acquérir dans sa profession l'autorité qui permet d'en sortir". Il fit provision de sciences légales et économiques. Ce lui sera plus tard un arsenal précieux, au fort de la mêlée, dans ces grandes joutes électorales et parlementaires, qu'il aura à soutenir contre des adversaires presque toujours redoutables et trop souvent décidés à employer tous les moyens pour atteindre leurs fins. Dès 1844, il occupait une place importante au barreau. Il avait les solides qualités qui font les grands avocats: un esprit prompt, un jugement sûr et une mémoire fidèle. Ses talents, joints à son activité et à son énergie, l'auraient fait briller au premier rang dans n'importe laquelle des carrières qu'il aurait choisie. Il était fait pour monter au sommet et y rester.

A cette époque si troublée de notre histoire politique, Lafontaine avait besoin d'un lieutenant. Cartier, armé de pied en cap, était tout désigné au choix du créateur du gouvernement responsable dans ce pays, qu'on appelait le Canada-Uni, qui l'était de fait quant à son gouvernement, mais qui restait si parfaitement divisé en deux parties bien distinctes, par la race, par la foi, par les moeurs, par la langue et par les institutions locales. Lafontaine vit-il en lui son successeur et le continuateur de son oeuvre? Il comprit, en tout cas, que Cartier ne pouvait rester à l'écart du mouvement politique. "Est-il admissible, écrit M. DeCelles, qu'une âme enflammée comme celle de Cartier puisse vivre au contact de l'injustice sans frémir, et laisser se tramer contre l'existence nationale un complot plus dangereux que tous ceux qu'on a machinés dans le passé?" Il n'était pas homme en effet à subir ce découragement

qui, au dire de Garneau et de Chauveau, courbait chaque jour plus bas la tête de certains Canadiens décidés à capituler devant l'ennemi, et pour qui les défaites de 1837 et de 1838 avaient tellement livré le champ de bataille au pouvoir des vainqueurs, que tout leur semblait perdu irrémédiablement. Il avait l'âme trop solidement trempée pour se sentir battu et découragé en face des ennemis qui de toutes parts se préparaient à monter à l'assaut des derniers remparts de la nationalité. On connaît l'histoire de ces temps troublés, les plus sombres que nous ayons vus, plus désespérants que ceux mêmes qui avaient suivi la conquête du pays. Durham, venu au Canada pour étudier la situation, était arrivé, après une longue enquête, à la conclusion que nous devions être sacrifiés à la paix de l'empire. Appuyé sur une raison aussi péremptoire, notre arrêt de mort se posait sans appel. "Je croyais trouver," disait le gouverneur, dans son rapport, un conflit entre un "gouvernement et une nation. Je trouvai au lieu de cela deux "nations en guerre au sein d'un Etat". Il n'y avait, à ses yeux, qu'un moyen de mettre un terme à cette guerre: supprimer l'un des deux combattants; et il va sans dire que ce n'était pas les nôtres qui devaient rester debout sur le champ de bataille.

Les premières années du régime de l'Union furent marquées par des luttes dans lesquelles Lafontaine, puissamment aidé de Cartier, eut à combattre, non seulement contre Durham, Thomson, Metcalfe et Sydenham, puissants adversaires et ennemis plus ou moins convaincus et déclarés de notre race, mais souvent contre ses propres amis, contre ceux-là mêmes qui auraient dû, dans des circonstances aussi difficiles, lui prêter main-forte. C'est en 1849 que Cartier entra à la Chambre d'Assemblée, comme député de Verchères. Sa renommée l'y avait déjà précédé. Son passé laissait entrevoir le rôle qu'il devait jouer dans le conseil de la nation. Il n'était pas fait pour s'attarder aux postes inférieurs. Il devait, en peu de temps, arriver au rang où l'appelaient sa haute intelligence et son énergie indomptable.

Son entrée dans le cabinet McNab-Taché date de 1855. A compter de ce jour, son activité ne connut plus de repos. Il devint l'âme de la politique canadienne-française. Tenu sur la

brèche par ses adversaires, contrarié quelquefois par ses partisans de la veille, rien ne refroidit son ardeur, rien ne l'arrête. Il comprend son pays, il a la vision claire, lumineuse de son avenir. Il sait où il va et ce qu'il veut! Et c'est déjà, pour l'homme d'Etat, une bonne moitié de sa tâche. Il n'aura rien fait, tant qu'il n'aura pas assuré encore plus l'avenir de son pays que le bien-être du présent. "Cartier, dit encore M. DeCelles, c'était un homme tout d'une pièce qui ne fléchissait ou ne pliait jamais, une fois sa détermination prise. Si une mesure lui paraissait juste, si l'intérêt public exigeait une nouvelle orientation de la politique, il n'hésitait pas à exécuter la réforme nécessaire, qu'elle fut bien vue de la foule ou non." Aussi la somme de travail qu'il s'imposa, à compter de 1855 jusqu'à sa mort, est incroyable. Il fut l'un des principaux ouvriers, quand il n'en était pas l'instigateur, de toutes les grandes réformes et de toutes les importantes entreprises qui surgirent de 1844 à 1873.

En 1862, il s'agissait de donner une nouvelle organisation militaire au pays. Cette réforme s'imposait, mais elle était impopulaire dans la province de Québec. Si elle était adoptée, c'en était fait du gouvernement dont Cartier faisait partie. Ses amis le pressèrent de ne pas exposer son existence comme ministre. Qu'allait-il faire? Fléchir devant la crainte de perdre le pouvoir? Non. Sa volonté bien arrêtée, sachant qu'il avait raison, fut de tout risquer pour assurer le succès de cette réforme. "Jamais, jamais, je ne reculerai, s'écria-t-il. Je tomberai, s'il le faut, mais je tomberai comme un homme qui veut faire son devoir." On sait à quoi l'entraîna son courage invincible. "Il tomba, dit M. DeCelles, accablé par des votes de ses amis, que la pensée du jugement de leurs électeurs avait effrayés".

La codification de nos lois jugée si nécessaire et dont la conception lui était bien personnelle, rencontra des hostilités puissantes. Il sut, comme pour tant d'autres réformes, passer à travers. Et dans un discours, prononcé à Sherbrooke, à un banquet donné à J. H. Pope, le 9 novembre 1871, parlant de la codification de nos lois, il faisait part à son auditoire des difficultés qu'il avait eues à faire voter sa proposition, ajoutant

qu'il était bien décidé cependant à effectuer cette réforme coûte que coûte. "Il est encore un fait, dit-il, que je veux particulièrement mentionner, il se rapporte à notre droit commun, au droit civil du Bas-Canada, qui intéressait si profondément les habitants de langue anglaise. Tous admiraient l'esprit du système, les hommes de profession comme les autres, mais ils ne pouvaient pas tous lire le texte et le comprendre eux-mêmes. Pour supprimer cette juste cause de mécontentement, j'ai demandé et obtenu la refonte de nos lois du Bas-Canada, et leur impression dans les deux langues. Ma proposition fut combattue par des juges et des avocats, qui pétitionnèrent même contre son adoption, je répondis que cette refonte était moins nécessaire aux Canadiens français qu'à la population anglaise, et qu'il s'agissait là surtout d'accomplir un acte de justice à son égard. J'ajoutai que je saurais bien passer à travers ses adversaires, non que j'é manquasse de respect pour la magistrature ou la profession à laquelle j'appartiens, mais parce que l'on s'opposait à une mesure infiniment désirable. Aujourd'hui, je ne crois pas que personne m'en veuille de ma victoire". L'oeuvre du code civil et je dirai du code ecclésiastique, en autant que sont concernés les rapports de l'Eglise catholique avec un état protestant, fut un coup de maître. Nous ne pourrions nous en rendre compte que dans un avenir lointain et alors que nous serons débordés dans tout le Dominion, par l'élément hétérogène qui nous envahit. Cartier fit comme Enée : il mit à l'abri de tout danger nos dieux lares et nos pénates. Nos lois devront toujours présider à l'existence de notre foyer national.

Mais c'est la Confédération surtout qui a jeté le plus d'éclat sur la vie de ce vrai fondateur de notre nation, telle qu'elle est aujourd'hui. Sans lui, c'est un fait connu, l'union des provinces ne se serait pas accomplie. Qu'il me soit permis de citer, à ce sujet, un passage d'une lettre de Sir Charles Tupper au duc de Buckingham et Chaudes qui confirme cet avancé. Cette lettre porte la date du 31 mars 1868. "Bien que j'ai eu l'honneur, écrit Sir Charles Tupper, de proposer ce dernier (Sir John A. MacDonald) à la présidence de la conférence des délégués de l'Amérique Britannique du Nord, tenue ici en

1866, je crois à propos de vous dire que, sans le dévouement patriotique de M. Cartier au grand projet de la Confédération, et sans le courage déployé par lui dans cette affaire, en face de grandes difficultés et de grands dangers, l'union ne serait pas devenue un fait accompli."

Or, on ne change pas la situation politique d'une nation sans d'énormes difficultés de tout genre. Et un pays comme le nôtre surtout offrait des problèmes à résoudre, dont la solution n'était pas facile. Quelle serait notre position sous cette nouvelle forme de gouvernement? Il s'agissait de l'organiser sur les bases d'un régime fédératif "afin de laisser à chaque groupe son autonomie sur les matières essentielles à son existence provinciale". Sir John A. Macdonald était pour l'union législative. "J'ai déclaré à maintes reprises dans cette Chambre, disait-il, que je préférerais une union législative si c'était possible. Mais après avoir examiné et discuté ce sujet, à la conférence des délégués, nous sommes arrivés à la conclusion que ce système ne pouvait être adopté. En premier lieu, le Bas-Canada n'aurait jamais consenti à l'accepter." Le Bas-Canada, cela voulait dire Cartier! Cartier, lui, voulait la Confédération, avec l'autonomie provinciale qu'elle nous garantit. Il nous semble qu'elle aurait dû être acceptée par tous les Canadiens français. Il n'en fut pas ainsi. Elle eut d'acharnés adversaires, même parmi les mieux pensants: le parti libéral avec à sa tête M. A.-A. Dorion et quelques jeunes conservateurs. Mais la valeur et le nombre des opposants n'eurent pas pour effet d'effrayer le courage politique de Cartier. Ses antagonistes eux-mêmes finirent par comprendre qu'il avait raison contre eux tous.

Il est plus facile, aujourd'hui, dans le recul de l'histoire, d'apprécier le sens politique de Cartier et sa perspicacité. "Etablir, écrit M. De Celles une politique d'équilibre entre les différentes provinces sur les bases du droit anglais, à cela se bornait la tâche de Macdonald, de Brown, de Tupper et de Tilley. Tout autre était celle de Cartier; il lui incombait, sous peine de déchéance nationale et de déshonneur personnel, de sauvegarder nos institutions spéciales. Il n'y manqua point, et, depuis quarante ans, le domaine de notre héritage de traditions

et de coutumes demeure intangible dans l'union, comme une forteresse imprenable. Un de ses adversaires, M. Dunkin, au cours de la discussion sur le projet de confédération, lui exprimait ses doutes sur la possibilité de faire fonctionner le futur gouvernement. L'homme qui, sous un pareil système, parviendrait à gouverner six groupes de députés de six provinces, dans la Chambre des Communes ainsi qu'au Sénat, et dans autant de législature locales, et à maintenir en plus son gouvernement mériterait qu'on l'envoyât en Angleterre enseigner à lord Palmerston et à lord Derby l'alphabet politique. Sur cette observation s'engagea le dialogue suivant :

"CARTIER:—Cela se fera sans difficulté.

DUNKIN:—L'honorable ministre ne voit jamais de difficultés dans tout ce qu'il veut faire.

CARTIER:—Et je me trompe rarement; j'ai assez souvent obtenu le succès que je désirais. (Ecoutez).

DUNKIN:—Dans certains cas favorables, oui, mais l'honorable député a été aussi quelquefois malchanceux. Quant à moi, je ne crois à l'omniscience de personne. Ce ne sera pas chose facile avec trois ministres pour le Bas-Canada dans le Cabinet de satisfaire aux exigences de race et de religion de la province.

CARTIER:—(Ecoutez).

DUNKIN:—L'honorable procureur-général se croit probablement capable de surmonter cette difficulté?

CARTIER:—Assurément."

Son étonnante confiance jointe à son courage qu'aucune difficulté ne pouvait abattre a, une fois de plus, donné raison à Cartier contre Dunkin et les sceptiques de son école.

* * *

Cartier s'est toujours vanté que sa politique était une politique de chemins de fer. Rien de plus vrai. Son activité inlassable s'est surtout porté sur les entreprises susceptibles d'accélérer notre progrès. Nous vivons dans un pays dont les ressources naturelles sont immenses. Il s'agit de les développer. Par quels moyens? Les moyens à employer, même actuellement, s'imposaient également, et peut-être davantage, il y a

quarante ans. Aussi Cartier ne manquait aucune occasion de prêcher la nécessité, pour le développement du pays, de larges voies de communication, "de la création de grandes artères qui feraient circuler partout l'activité nationale, comme un sang généreux dans les veines du corps social".

La construction du chemin de fer de Montréal à Portland, celle du Grand-Tronc et celle de l'Intercolonial sont dues en grande partie à sa puissante initiative. "Son zèle, dit encore son savant biographe, à la construction du Grand-Tronc, lui valut des attaques sans nombre et sans fin; il était si ardent qu'on ne voulait pas, dans certaines régions, le croire désintéressé. Mais aucune calomnie ne put le rebuter et alors que le Grand-Tronc ne comptait encore que quelques centaines de milles, il se glorifiait, en pleine Chambre, à la session de 1854, d'avoir préparé la charte de cette voie ferrée. "J'ai été chargé, "disait-il, de la loi qui a créé le chemin de fer du Grand-Tronc "et j'en suis plus fier que de tout autre acte de ma vie".

Même attitude, fière et énergique, au sujet de l'Intercolonial, que certains de ses collègues dans le ministère voulaient faire passer par un autre tracé que celui que Cartier considérait devoir le plus favoriser nos intérêts. Il déclara qu'il se retirerait du Cabinet, "si ses collègues ne cédaient pas à sa manière de voir". Il fut huit jours en effet sans paraître aux séances! Cartier voulait faire passer l'Intercolonial dans les comtés de Rimouski, de Bonaventure et de Gaspé. C'est par là qu'il passe! En 1870, au mois d'août, comme il était de passage à Rimouski, une adresse lui fut lue. On y faisait allusion aux efforts qu'il avait déployés pour assurer le passage de l'Intercolonial dans le comté. "Vous avez bien voulu, répondit Cartier, mentionner la part que j'ai prise à l'adoption du présent tracé de chemin de fer de l'Intercolonial. En effet, si vous pouvez espérer avoir une voie de communication qui mette les produits de vos terres et de vos pêcheries aux portes du marché du Canada, et même du monde entier, surtout quand le chemin de fer du Pacifique complètera le réseau de nos voies ferrées, vous le devez à mes efforts."

La construction du Pacifique devait être le couronnement de cette politique de chemins de fer. "Malgré les répugnances

des timorés, dit M. DeCelles, il fit accepter au Parlement la première charte du Pacifique, aux acclamations de toute la Chambre littéralement conquise et enlevée par l'audace optimiste de l'orateur, qui avait fini par maîtriser toutes les hésitations." Le gouvernement octroyait à la compagnie qui construirait le chemin du Pacifique un subside de \$30,000,000, et en plus 25,000,000 d'acres de terre.

Cette vaste entreprise fut le dernier grand succès de sa carrière politique. Le 20 avril suivant, il mourait à Londres.

Quelle leçon de courage civique se dégage de cette vie toute remplie d'oeuvres utiles au pays! Et l'on peut se demander si l'exemple de Sir George-Etienne Cartier a laissé beaucoup d'imitateurs! Tolérant à l'extrême envers les croyances et les races dans les questions d'ordre secondaire, jamais il ne transigea dans les questions essentielles à notre existence religieuse et politique. Loyal comme pas un à la couronne britannique, jamais il n'a perdu de vue le but principal de sa carrière: *la formation d'une nation au Canada*. Et ce projet, que les sceptiques du temps, qui ne sont plus ceux d'aujourd'hui, traitaient de chimère et d'utopie, l'histoire dira qu'il l'a réalisé, au moins en grande partie.

Je ne saurais mieux terminer cet article qu'en citant ce que Sir Wilfrid Laurier disait de ce courage politique qui fut la qualité maîtresse du grand homme d'Etat: "Le courage et la vaillance étaient peut-être les traits les plus saillants de Sir George-Etienne Cartier dans sa carrière de chaque jour, et quand Sir Richard Cartwright lui disait, une fois, dans une altercation sur le parquet de la Chambre: "l'honorable ministre a assez d'audace pour entreprendre quoi que ce soit", il exprimait l'opinion de tout le monde, y compris celle de Sir George lui-même, qui, sur-le-champ, avec beaucoup de bonne humeur, remercia sir Richard de son compliment".

J.-G. Beauhieu.

L'Enseignement Scientifique

Sa valeur éducative.



EST un sujet de vives discussions que la valeur de l'enseignement scientifique. On peut en aborder l'étude à divers points de vue; l'objet des articles qui vont suivre sera d'examiner la valeur de cet enseignement, tant en ce qui concerne la formation de l'esprit, qu'au point de vue des applications qu'on en peut faire à l'industrie.

Les services qu'on demande en effet à un programme d'éducation sont doubles. On exige d'abord de lui qu'il forme une intelligence; la façon dont on conçoit cette formation varie, il est vrai, suivant les idées du temps et d'après la carrière à laquelle on destine le jeune homme. Je montrerai cependant que l'enseignement scientifique que j'opposerai, pour la seule netteté de ce qui va suivre et sans aucune arrière-pensée révolutionnaire, à l'enseignement classique intégral tel qu'il existait par exemple en France sous l'Empire, est aussi parfaitement capable de former un homme cultivé, d'esprit ouvert et de jugement droit; et comment le premier est incontestablement supérieur au second, en ce qu'il arme plus immédiatement le jeune homme pour la vie, développant et affermissant en lui ces qualités indispensables d'observation, d'initiative et d'activité intellectuelles.

A un autre point de vue l'enseignement, quelqu'il soit, doit avoir son prolongement dans la vie économique de la société. Et ce sera l'objet de la deuxième partie de cette étude de mon-

trer comment la science née dans les Universités et leurs laboratoires a envahi toutes les branches de l'industrie; comment dans la lutte économique que se livrent les peuples, il a fallu appeler au secours des directeurs d'usines, les professeurs et les savants; comment une découverte née dans un laboratoire a transformé une industrie, enrichi ou ruiné une contrée; comment maintenant les grandes entreprises entretiennent, sur une part non négligeable dans leurs bénéfices, des laboratoires, des installations de mesures, des appareils de contrôle, dont elles ne peuvent plus se passer; et comment enfin la science profitant à son tour de l'aide puissante de l'industrie, lui est redevable de progrès et de découvertes qui n'auraient jamais été faits si elle était restée cantonnée dans ses Universités.

Il ne peut être question pour l'éducation primaire d'un enseignement scientifique véritable. Il y doit cependant avoir une place sous une forme simple et attrayante, car s'il est vrai que les bienfaits qu'on doit attendre de l'étude des sciences sont considérables, ces bienfaits doivent se faire sentir dès le début de l'éducation. D'autre part, l'enseignement primaire étant pour la plupart des jeunes gens le seul enseignement qu'ils reçoivent, n'est-il pas juste de leur faire entrevoir alors, du mieux qu'il est possible, le pourquoi et le comment des choses qui les entourent?

Il est certain qu'à l'école primaire il y a tout un bagage de connaissances empiriques qu'il faut faire absorber à l'enfant coûte que coûte. Il faut lui apprendre à lire, à écrire, à compter. L'enfant ne sait rien; c'est donc à sa mémoire qu'il faut demander le premier effort. Dans cette période de son éducation il serait insensé de vouloir lui dire le pourquoi de tout ce qu'on lui enseigne, lui faire par exemple une théorie de la division pour qu'il la comprenne mieux.

Mais l'enfant ayant ainsi acquis un stock de connaissances premières, il est indispensable de ne pas s'éterniser dans cette méthode, et d'abandonner la gymnastique de la mémoire à l'outrance. C'est qu'en effet rien n'est plus pernicieux que l'abus des méthodes d'enseignement par la mémoire. Et c'est mettre

dans le cerveau des enfants une croyance fausse que celle-ci : toute connaissance s'apprend "par coeur". A l'heure présente la science est trop vaste pour qu'aucun esprit puisse la contenir tout entière, et la moitié de la science consiste à savoir où elle se trouve.

Donc dans ce que j'appellerai le deuxième stade de l'éducation primaire, c'est au jugement de l'enfant qu'on s'adressera et non plus à sa mémoire. On lui ouvrira les yeux sur le monde, on lui apprendra non seulement les faits mais leurs causes et leurs conséquences. On ne perdra jamais une occasion d'exercer son esprit critique, son esprit d'observation. On lui donnera l'illusion de découvrir lui-même peu à peu les raisons des choses.

Le meilleur moyen qu'on ait trouvé pour mettre en application ces principes, c'est l'emploi de ce qu'on a nommé la leçon de choses; ce n'est au fond qu'une manière simplifiée et attrayante d'enseignement scientifique. Au lieu de décrire à l'enfant d'après un livre ennuyeux des objets qu'il n'a pas sous les yeux et de lui en faire apprendre par coeur les propriétés, on lui montre ces objets et on lui fait chercher lui-même leurs qualités et leurs rapports.

Que de choses utiles on peut ainsi faire apprendre presque sans effort aux enfants, qu'il serait impossible d'enseigner au moyen de leçons apprises par coeur : de la physique, de la chimie, de l'histoire naturelle, de la médecine même. Un filtre à sable et à charbon de bois qu'on montrera aux enfants, servira de prétexte à causerie sur la nécessité d'avoir une eau pure, sur la contamination des eaux, sur la théorie des microbes. Puis on montrera comment la nature se charge de filtrer elle-même les eaux, ce que sont dans le sol les bancs perméables et les bancs imperméables. On leur parlera des choses qui leur sont familières, des sources qu'ils connaissent, de celles dont il faut se défier parce qu'elles n'ont pu être suffisamment filtrées dans le sol comme étant trop près d'un foyer de contamination.

Pour les objets que l'on ne peut se procurer on en montrera l'image. Il existe des tableaux muraux fort bien faits, indiquant sous une forme parlante et saisissante ce que sont les animaux, les plantes, les roches; leur utilité, leur emploi; en

quoi consistent les principales industries, fabrication du verre, de la fonte, etc.

—Ces leçons de choses sont reçues avec plaisir par les enfants parce qu'elles satisfont leur curiosité. Et le résultat c'est que, en même temps que leur jugement s'affermi, toute une série de connaissances utiles se classent sans effort dans leur cerveau. Connaissances qui ne leur feront jamais défaut, parce qu'elles sont entrées chez eux par le domaine des sens et non comme un pur exercice de mémoire. Bien plus, elles donnent le goût de l'étude au lieu d'en inspirer l'horreur. L'enfant qui a appris peu de choses, mais qui sait comment il les a apprises, saura plus tard s'instruire par lui-même; il aura acquis le goût du travail personnel en même temps que la méthode.

Contrairement à l'enseignement primaire *l'enseignement secondaire* reste le privilège d'un petit nombre. Aussi, n'est-il considéré en général que comme une préparation à un enseignement supérieur spécialisé. On demande évidemment à l'enseignement secondaire de donner des connaissances utiles; on lui demande plus spécialement de développer au plus haut point possible les facultés intellectuelles.

Jusqu'à présent c'est surtout au grec et au latin que l'on a eu recours, puisqu'on en a fait la base de l'enseignement classique proprement dit. Il ne vient cependant à l'idée de personne que ces langues présentent une utilité pratique immédiate. A part la théologie et peut-être aussi la philosophie dans certains pays, on n'enseigne plus rien en latin, encore moins en grec. Même l'étude du droit romain se fait fort bien dans les excellents traités écrits en français. Cependant par une vieille tradition et, il faut l'avouer aussi, par l'exemple des esprits supérieurs que ce système a produits, c'est encore de nos jours au grec et au latin qu'on attribue la vertu principale de l'éducation dite classique.

Mais à côté des carrières libérales proprement dites, médecine, magistrature, barreau, littérature, voici que depuis quelques années se sont ouvertes d'autres carrières qui exigent une préparation intellectuelle non négligeable. Je veux dire celle

des ingénieurs, des chefs d'entreprise, des hommes d'affaires, qui plus tard seront appelés à diriger les usines, les banques, le commerce international. A tous ces nouveaux venus destinés à une vie active, va-t-on imposer la même étude des langues mortes, la même tâche du thème latin et de la version grecque? et cela pendant six ou sept années de leur vie? A ceux-là qui plus tard auront à défendre des capitaux, à imposer des produits sur les marchés, fera-t-on apprendre toute la complexité de la vie moderne dans la conjuration de Catilina?

Il faut bien voir qu'il ne s'agit pas ici du procès de l'enseignement classique. Cet enseignement qui a fait ses preuves continuera sans doute à former encore d'excellents esprits; et je n'ai aucune autorité pour penser qu'il n'est pas une excellente préparation aux études de la médecine ou du droit par exemple.

Ce que je veux simplement avancer c'est que en ce qui concerne les futurs ingénieurs, les futurs chefs d'entreprise, le temps passé à l'étude des langues mortes serait bien plus profitablement employé à des études scientifiques; et qu'il est vraiment peu raisonnable de laisser un jeune homme *qui se destine à l'industrie*, terminer ses études avec un bagage scientifique d'une pitoyable médiocrité (1).

On conçoit ainsi la nécessité de programmes plus en harmonie avec les besoins économiques actuels, et desquels on retranchera résolument le grec et le latin pour faire plus de place à d'autres matières d'enseignement.

Les études littéraires dont personne n'a jamais contesté l'importance, se feront en fréquentant nos auteurs français; et notre littérature en offre un champ suffisamment vaste et varié. De même, on ne se privera pas des ressources qu'offre l'apprentissage des langues étrangères, de l'anglais par exemple, et on trouvera dans la fréquentation de leurs auteurs des avantages

(1) En sortant de la majorité des collèges classiques, bien peu sont capables de résoudre un problème de deux équations du premier degré. Or, en 6 à 8 semaines, on peut enseigner à un jeune homme de 15 ans, sachant bien calculer, suffisamment d'algèbre pour résoudre ces problèmes.

comparables à ceux que donne une suite de versions latines déchiffrées souvent comme des rébus.

De même quel profit ne peut-on pas retirer de l'histoire et de la géographie, enseignées non pas comme matières à apprendre par coeur mais comme de véritables sciences? A ne prendre que la géographie, n'est-ce pas elle qui en décrivant les continents et les mers, est comme le résumé sous forme concrète et parlante de tous les bouleversements des époques géologiques? N'est-ce pas elle qui dit à l'enfant le pourquoi des grands spectacles naturels, pourquoi tel fleuve a une embouchure et tel autre un delta, comment le travail incessant des eaux fluviales a modifié et modifiera encore le sol que nous habitons, comment de simples conditions géographiques ont été la cause du développement merveilleux de certains peuples, et comment réciproquement le travail humain peut transformer dans une certaine mesure le régime de toute une contrée?

Et rien n'empêche dans ce type d'enseignement qu'on accorde aussi un temps suffisant à la philosophie.

Quant aux sciences proprement dites sur lesquelles on doit faire reposer surtout la valeur de ce nouvel enseignement, je les classerai en deux séries naturelles : les sciences mathématiques en y comprenant la mécanique, et les sciences expérimentales.

Il y aurait ici un débat fort ancien à ressusciter : à savoir lequel de ces deux ordres de connaissance il convient d'enseigner d'abord et lequel est le plus propre à la formation de l'esprit ; — les mathématiciens soutenant que l'on doit aller du simple au complexe, et commencer par l'étude des mathématiques qui sont à vrai dire l'instrument le plus merveilleux, pour nous faire saisir d'un seul regard de l'esprit et sous forme de propositions simples et condensées les rapports si complexes des phénomènes ; — les physiiciens de leur côté voyant dans l'observation et l'expérience la seule source de toutes nos connaissances, et, tout en faisant grand cas des mathématiques auxquelles ils soumettent le résultat de leurs recherches pour qu'elles le résument en proportions simples, désirant que dès les premiers temps le jeune homme soit mis en face de la nature changeante, qu'on lui apprenne comment seule l'expérience

répétée et tenace peut nous conduire à la connaissance, et par quelles méthodes il faut faire violence à la nature si on veut qu'elle nous livre ses secrets.

Je ne puis trancher dans un sens ou dans l'autre une si grave question de principe; mais envisageant cet enseignement secondaire nouveau dans son but fondamental qui est de former des ingénieurs et des hommes d'affaires, et non des savants que leurs goûts ou leur éducation divisent plus tard naturellement en mathématiciens et en physiciens, je pense qu'il faut mener de front et les mathématiques et les sciences naturelles. C'est qu'en effet si ces deux ordres de connaissance se séparent chez les savants, c'est que la science est trop vaste pour qu'aucun esprit puisse l'embrasser tout entière, et que le chercheur doit se spécialiser dans une de ses branches s'il veut produire une oeuvre utile. En réalité sciences naturelles et sciences mathématiques se prêtent un mutuel appui. Sans les premières, les secondes ne seraient qu'un jeu de l'esprit analogue aux jeux de patience et aux réussites; et si les mathématiques ont acquis leur grandiose développement, c'est qu'elles traduisent en formes condensées les rapports des choses entre elles. Il y a à la base des mathématiques une partie conventionnelle; mais qui est guidée dans ses définitions premières par des faits expérimentaux et qui assure par là même la stabilité de tout l'édifice. Notre géométrie par exemple est euclidienne, parce que c'est la seule qui encadre le monde réel dans le réseau de ses propositions. On a fait des géométries non euclidiennes; on ne peut pas dire qu'elles ne sont pas vraies, elles sont simplement inutilisables.

On enseignera donc aux jeunes gens les mathématiques en même temps que les sciences naturelles; mais il faudra dès le début leur montrer que l'algèbre qui paraît aux débutants une énorme machine de guerre, trouve son application dans l'étude des premiers phénomènes de la nature.

C'est à ce propos que je voudrais indiquer comment il conviendrait de conduire l'enseignement de ces premières notions mathématiques. On annonce en général beaucoup trop dans les classes; où l'on se contente de dicter aux élèves en série monotone un enchaînement de propositions qu'ils devront réciter en-

suite mot à mot avec des démonstrations apprises par coeur. Or, au lieu de piétiner sur place, il faut marcher de l'avant, exiger bien entendu une connaissance nette de quelques proportions saillantes, mais pour tout le reste, laisser faire. Si l'élève a le goût des mathématiques, les découvertes où vous le conduirez lui feront faire de lui-même un retour en arrière et les vérités incomprises s'éclaireront pour lui d'une lumière nouvelle. S'il ne l'a pas, permettez que les mathématiques ne soient pour lui qu'un moyen. Futur ingénieur, il aura besoin de formules, de résultats pratiques, contentez-vous de lui apprendre seulement cela, et de lui faire entrevoir—s'il est possible—quelle est la véritable portée des méthodes mathématiques. Quelques faits utiles et un esprit juste valent mieux qu'une collection de choses mal comprises dans un esprit faux. Les choses s'oublient mais la fausseté de l'esprit reste.

Voici par exemple la notion de dérivée. Elle ne s'aborde que dans les écoles spéciales; elle devrait entrer dans les programmes secondaires, car on la rencontre dans les premières pages de la physique, dès le premier regard jeté sur le monde. Une pierre tombe, un train démarre, peut-on donner une définition juste de leur vitesse sans y introduire l'idée de dérivée? La vitesse est bien le quotient du chemin parcouru par le temps employé à le parcourir, une seconde par exemple; mais, comme le chemin parcouru varie à chaque seconde, il faut prendre pour vitesse à un instant donné le quotient du chemin parcouru par le temps employé quand ce temps employé tend vers zéro—ce qu'on représente par un symbole

$$\frac{de}{dt}$$

Je pourrais citer quantité d'autres exemples: la chaleur spécifique à une température donnée, la charge en un point d'une poutre inégalement chargée, l'intensité de la force en un point d'un champ électrique, sont des notions identiques.

Ce sera donc en menant de front les sciences expérimentales et les mathématiques qu'on intéressera l'élève aux unes et aux autres. Les sciences physiques proprement dites lui montre-

ront comment les problèmes se posent et se traduisent en équations, elles donneront une raison d'être aux mathématiques, et en rendront l'étude attrayante. De leur côté, les mathématiques habitueront l'esprit à une rigueur et à une concentration de pensée que nul autre ordre d'études ne peut donner. Par la mise en équation de problèmes physiques simples, le cerveau de l'élève s'habitue à découvrir dans la complexité d'un phénomène quels sont les facteurs susceptibles de mesure, les éléments essentiels et les éléments accessoires, à en mesurer et à en comparer les effets.

Ce sont aussi les mathématiques, surtout la théorie des fonctions, qui donnent à l'esprit la notion de cause la plus nette. Nous avons tous en nous d'une façon inconsciente le sentiment que les phénomènes s'enchaînent et se déterminent les uns les autres : la théorie des fonctions analyse et traduit en formules concrètes cette dépendance des phénomènes et, faisant abstraction de ce qu'elle ne peut atteindre, c'est-à-dire de l'essence réelle et véritable du monde entier, en étudie et prévoit les rapports.

Ce sont elles qui nous apprennent à être modestes et à ne point nous croire des dieux ; elles nous enseignent qu'elles ne peuvent atteindre que l'apparence et que la nature intime des choses leur échappe. Si la mécanique rationnelle nous bâtit un Ciel avec la seule loi de Newton, elle nous laisse bien entendre qu'elle ne nous livre ainsi qu'une vérité seconde et qu'il faut dire non pas : "Les corps s'attirent en raison directe de leur masse et en raison inverse du carré de leur vitesse", mais : "*tout se passe comme si les corps s'attiraient*", etc...

N'est-ce pas suffisant, cependant, et ne devons-nous pas considérer ces mathématiques qui nous ouvrent de telles vues sur l'infini comme un instrument merveilleux de développement de l'esprit ? Et j'imagine que la beauté qui se dégage de telles lois, paie amplement des efforts accomplis et compense un peu l'absence des émotions littéraires que peut donner un texte latin.

Je concède que de tels enthousiasmes n'éclosent que dans des esprits déjà avancés dans les études mathématiques ; mais à des degrés moindres on peut intéresser l'élève à des lois ana-

logues et plus accessibles au calcul. D'autre part les mathématiques ont cette force qu'une fois comprises elles ne s'oublient plus; c'est pour toute la vie qu'on garde leur empreinte; et c'est plus tard, dans les écoles techniques, que s'illuminera tout d'un coup chez les esprits paresseux l'enseignement endormi et que toute sa philosophie leur apparaîtra.

Il me reste à parler maintenant des sciences purement expérimentales qui doivent former le contrepoids indispensable aux études mathématiques, et donner aux jeunes gens cet esprit d'observation, d'initiative et d'activité qui sont les qualités les plus précieuses de l'homme dans sa profession.

La physique et la chimie devront être enseignées, non par coeur mais comme si on les faisait découvrir, à chaque pas, à l'élève. Je sais bien qu'en chimie il y a un travail de mémoire qu'on ne peut éviter, ce sera au professeur de le rendre facile: un détail se retient par une analogie, par une anecdote; et ces sciences se retiennent surtout par la pratique du laboratoire. Aussi, dès le collège, mettez l'enfant au laboratoire, laissez-le en face des choses, laissez-le s'étonner, se tromper même, vous souvenant que les connaissances les plus sûres et le plus durables sont celles qui sont entrées par le domaine des sens.

Quelques notions de biologie et de botanique suivront ensuite; je ne puis en parler n'étant guère compétant en leur matière, mais je pense qu'il y a en elle une source de féconds enseignements.

La géologie et la minéralogie auront aussi leur place, quoique leur étude approfondie appartienne plutôt à l'enseignement supérieur. Je les signale parce qu'elles sont les types les plus nets des sciences d'observation et comme telles présentent une valeur éducative considérable. Rien n'est plus propre que l'étude des roches et des minéraux à former l'esprit d'observation. Entre des échantillons de même aspect semble-t-il, trouver les éléments différentiels de chacun; parmi les propriétés d'un corps, déterminer celles qui sont constantes et celles qui sont variables; voilà qui apprend au jeune homme à regarder autour de lui, à ne pas passer au milieu des objets extérieurs, comme un homme qui marche dans ses pensées et pour qui les choses sensibles n'ont aucune valeur. Qualités précieuses que ces qua-

lités d'observation et d'analyse, car ce sont elles qui sont les inventeurs. Or si quelques grandes découvertes sont l'oeuvre d'une seule concentration de pensée, la grande majorité des inventions a pour point de départ une remarque que personne n'avait faite, une observation que personne n'avait songé à utiliser.

En vérité, n'est-ce pas un contre-sens que de vouloir demander au latin et au grec la formation de l'esprit du futur ingénieur, du futur homme d'affaires? Si on ne veut pour ces hommes qu'une formation purement professionnelle, l'enseignement secondaire tout entier, quelqu'il soit, est de trop. Si on pense qu'une culture générale leur est nécessaire, c'est à un enseignement d'ordre scientifique qu'il faut le demander. Il donne à lui seul ce que des années de thèmes et de versions latines et grecques sont incapables de fournir, je veux dire: la puissance et la concentration de pensée, pour les mathématiques; l'esprit d'observation agissante et créatrice, pour les sciences naturelles.

Et quant au sentiment du Beau, je pense que rien ne peut le donner d'une façon plus profonde que certaines études de sciences naturelles, la géologie par exemple et pour ne prendre qu'elle. "La terre chante la gloire de Dieu aussi bien que le Ciel étoilé; il y a le chant des gemmes splendides où se joue la lumière et celui des strates sédimentaires où se sont accumulés des milliards d'êtres qui craquent sous nos pas comme une poussière d'ossements, le chant des plaines qui hier encore étaient la mer et sur qui les flots reviendront demain. Parler aux jeunes gens de ces choses n'est-ce pas leur mettre au coeur le culte du beau dans ce qu'il y a de plus sublime et de plus divin (1)".

De *l'Enseignement supérieur* je ne dirai que peu de choses. Dans ce premier article j'ai voulu, en effet, examiner l'enseignement scientifique à la fois comme formation générale de

(1) Discours de M. Termier, professeur de minéralogie à l'Ecole Supérieure des Mines de Paris, au banquet de l'Association des Anciens Elèves. (7 décembre 1907).

l'esprit et comme préparation aux carrières de l'ingénieur. Or à la fin de leurs années de collège la culture générale des jeunes gens doit être terminée; et l'étudiant qui entre dans une école spéciale, ne doit apprendre là que le métier auquel il se destine. Il a assez passé d'années à effleurer toutes sortes de connaissances pour qu'il soit grand temps de lui apprendre quelque chose à fond.

L'enseignement supérieur sera donc spécialisé. A son entrée dans une école d'ingénieurs, ou au bout d'une année ou deux suivant les programmes, le jeune homme devra choisir sa spécialité, il sera électricien, chimiste, constructeur, mineur ou métallurgiste. Avec la complication actuelle de l'art de l'ingénieur, il serait peu sage de vouloir faire de lui un homme universel. A chercher à lui tout apprendre en trois ou quatre années d'études, on ne lui apprendrait rien et on ferait un homme qui dès son entrée dans une industrie quelconque aurait tout un apprentissage à recommencer. C'est d'ailleurs là une vérité tellement reconnue qu'elle forme la base de tous les programmes des meilleures institutions techniques d'Europe et d'Amérique.

A l'École Supérieure s'affirmera avec une importance toute nouvelle ce principe que seul le travail personnel est fécond. Donc désormais plus de "classes"; mais des cours et le moins de cours possible. Celui professé chaque matin ne sera qu'une façon de débiter par petites tranches à l'élève un travail qu'il aura à faire durant toute l'année. Le professeur mettant surtout son talent non à faire absorber une compilation de faits, mais à mettre en lumière les points saillants, les idées directrices—signalant aux élèves le travail qu'ils auront à faire une fois le cours terminé, indiquant les auteurs, et laissant à chacun l'initiative d'étudier ce qui l'intéresse le plus.

Point de ces examens répétés et insignifiants qui contraignent l'élève à une méthode de travail mesquine. Pour tenir en haleine on donnera des projets, on confiera des études spéciales à chacun et chacun les fera avec d'autant plus d'application qu'il aura une plus grande liberté pour les conduire à son goût.

Enfin ce seront les heures de laboratoire qui compléteront ce travail purement livresque. Toutes les après-midi que l'étude

des projets laissera libres, l'élève travaillera de ses mains : travail aux machines-outils, conduite des dynamos, des moteurs, essais des métaux, analyse des minerais. C'est là surtout que l'élève apprendra et d'autant plus vite que son éducation primaire et secondaire aura été mieux dirigée dans le sens de la liberté. Si dès l'enfance ses maîtres lui ont, non pas entassé à force dans la mémoire les quelques connaissances qu'il a, mais appris à travailler seul, à s'instruire par l'effort personnel, à raisonner, à observer surtout, cette pratique du laboratoire sera pour le futur ingénieur d'un profit considérable. Là se reconnaîtront les bienfaits d'un enseignement scientifique libéral.

La tâche sera alors aisée à ceux qui prendront le jeune étudiant pour en faire un ingénieur. Et on ne verra plus ce spectacle désolant d'Ecoles spéciales obligées de consacrer deux et trois ans sur quatre à refaire l'éducation scientifique de la majorité des jeunes gens qui leur arrivent, trouvant à grand peine le temps de les instruire sur les choses essentielles de leur futur métier.

Or plus que jamais l'ingénieur doit être instruit, doit être armé. Je montrerai dans un prochain article quel rôle il joue dans l'industrie moderne, comment la science pénètre avec lui, chaque jour plus nécessaire, dans les usines ; et quel exemple saisissant nous est donné de cette importance toujours croissante de la science, par l'Allemagne qui en dix ans vient de renouveler son industrie et se pose maintenant en concurrente redoutable et heureuse de l'Angleterre et même des énormes Etats-Unis sur le marché mondial.

E. Dulioux.

Études Bibliques

III

Présentation de Jésus au Temple.—Purification de Marie.

(Luc II, 22-39).

Adorna thalamum tuum, Sion, et
Suscipe Regem Christum: amplec-
tere Mariam, quae est coelestis
porta; ipsa enim portat Regem
gloriae.

Décore ta chambre nuptiale, ô
Sion, et reçois le Christ Roi; ac-
cueille avec amour Marie, qui est
la porte du ciel, car elle tient dans
ses bras le Roi de gloire. (De
l'office de la Purification).



QUARANTE jours s'étaient écoulés depuis que les anges avaient chanté la naissance du Sauveur. Or, d'après la loi de Moïse, la femme qui avait mis au monde un enfant mâle, était obligée, le quarantième jour après l'enfantement, de présenter au Temple un agneau d'un an, qui devait être offert en holocauste comme hostie d'action de grâces; elle devait offrir, de plus, le petit d'une colombe ou d'une tourterelle, pour se faire relever de la souillure légale qu'elle avait contractée. Si elle ne pouvait faire la dépense d'un agneau, elle devait prendre deux tourterelles ou deux jeunes colombes, l'une pour l'holocauste et l'autre pour le sacrifice expiatoire (1). La loi ordonnait également de présenter et de consacrer à Dieu tous les premiers-nés, ou, selon l'expression du texte sacré, les enfants mâles qui ouvraient le sein de leur mère (2). C'était un hommage rendu à la protection dont Jéhovah avait couvert

(1) Cf. Levit. XII, 8.

(2) Omne masculinum adaperiens vulvam. (Luc II, 23).



LA SAINTE FAMILLE
Par Carl Muller

les premiers nés des Hébreux en cette fameuse nuit où furent exterminés les premiers nés des Egyptiens (1). Les parents des enfants ainsi offerts au Seigneur ne pouvaient en recouvrer la disposition, qu'ils ne les eussent auparavant rachetés de Dieu. Dans le plan de la religion mosaïque, c'étaient les aînés des familles juives qui devaient être les ministres du culte; il fut réglé plus tard que la seule tribu de Lévi remplirait en leur nom les fonctions sacerdotales (2), à la condition que les premiers nés seraient offerts dans le temple et rachetés (3) pour 5 sicles, au profit des lévites. Ces 5 sicles correspondaient à 15 francs ou 3 piastres environ de notre monnaie.

Est-il besoin de remarquer que ces prescriptions de la loi ne pouvaient regarder Jésus et Marie? L'Enfant de Marie était le Dieu d'Israël, et Celui à qui étaient offerts les premiers nés: évidemment, Il ne pouvait être tenu à se présenter Lui-même. Quant à Marie, vierge avant et pendant le glorieux enfantement, qui, loin de ternir l'éclat de sa pureté, y avait ajouté un nouveau lustre, comment aurait-elle été soumise à une prescription dont les termes mêmes supposaient que les mères avaient conçu et enfanté selon les lois ordinaires de la nature? La Vierge sage et humble, docile aux inspirations de son Fils, ne voulut point se prévaloir de ses droits; elle garda le secret du grand Roi; et mettant généreusement sous ses pieds toutes les considérations de la sagesse humaine, le 2 février, elle quitta, avec son Fils et Joseph, la demeure, sous l'humble toit de laquelle ces quarante jours avaient fui avec la rapidité d'une vision céleste.

Sur la route de Bethléem à Jérusalem, s'élevaient les pierres

(1) Exod. XIII.

(2) Ce privilège était la récompense du zèle que les enfants de Lévi avaient montré pour l'honneur et les intérêts de Dieu, dans une circonstance mémorable, rappelée au livre de l'Exode. (XXXII, 26 et suiv.) Voir aussi Racine: *Athalie*: acte IV, scène III, v. 1362 et suiv).

(3) Ce rachat devait se faire au plus tôt un mois après l'enfantement selon le texte des Nombres (XVIII, 16): "Cujus redemptio erit post unum mensem." Communément les mères attendaient le temps de leur purification pour présenter et racheter leurs fils premiers-nés. (Cf. Corn. à Lap., h. 1.)

massives qui surmontaient le tombeau de Rachel. Selon l'usage des Hébreux, Marie et Joseph s'arrêtèrent pour prier sur la poussière vénérée d'une des saintes de leur peuple; ils ne songeaient guère que les gémissements prêtés par l'Écriture à la mère de Joseph et de Benjamin, allaient trouver leur application dans les cris des mères dont les enfants devaient, quelques jours plus tard, être massacrés à la place de Jésus (1). Bientôt le faite du Temple resplendit aux regards des saints voyageurs. Bâti par Zorobabel, au retour de la captivité, ce superbe édifice avait été agrandi et embelli avec une magnificence royale par Hérode-le-Grand. Sa splendeur n'atteignait pas encore sans doute celle du fameux Temple, que Salomon avait élevé; mais jamais, selon la parole du prophète (2), le premier Temple n'avait connu de gloire égale à celle qui allait consacrer le Temple d'Hérode: "Le Seigneur du Temple allait faire son entrée dans le Temple du Seigneur" (3). Ayant franchi le mur d'enceinte, la sainte Famille se trouva dans la cour des Gentils, où se tenaient les marchés du Temple. La Vierge mère, plus pure que la neige immaculée du Liban, monta jusqu'à la cour des femmes, pour s'y faire purifier. Le prêtre, qui était de semaine, vint recevoir "les deux tourterelles ou les deux petits de colombes", que Joseph avait achetés dans le premier parvis: c'était l'offrande du pauvre: la Mère de Dieu ne pouvait donner davantage. Après avoir prié quelque temps sur elle, le prêtre la fit entrer dans le second parvis, à l'endroit destiné aux femmes *pures*. Marie, si jalouse de sa virginité, venait d'en sacrifier la gloire aux yeux des hommes: que lui importaient les jugements du monde, pourvu qu'elle plût à Dieu? Elle allait maintenant immoler au Père céleste Celui qu'elle aimait mille fois plus que son âme, son Fils et son Dieu. Le moment était venu où Jésus, devait ratifier publiquement

(1) Mat. II, 18.

(2) V. Agg., II, 8, sqq.

(3) Adducunt ergo Dominum templi ad templum Domini. (Bonav.: Medit. vitæ Christi, c. XI).

l'oblation qu'Il avait faite de Lui-même à Dieu, dans le secret, dès son entrée dans le monde (1). Ce fut alors que pour la première fois Dieu reçut dans son Temple une offrande digne de Sa Majesté: c'était son Fils Lui-même qui s'offrait à Lui, en qualité de victime du genre humain, à la place de toutes les victimes de la loi ancienne qui l'avaient figuré. Quel spectacle pour le ciel, et quel moment dans l'histoire du monde! Les ombres commençaient à s'effacer dans le Temple aux premiers rayons du Soleil de vérité; un nouvel Autel allait être élevé sur les ruines de l'ancien; la Sacerdoce lévitique, qui n'offrait à Dieu que des sacrifices impuissants et trop souvent souillés, allait être supprimé, et remplacé par un sacerdoce plus auguste; et le temps approchait où une offrande toujours pure et agréable serait présentée au Seigneur non pas seulement dans le Temple de Jérusalem, mais dans tous les lieux du monde "depuis les régions où le soleil se lève jusqu'à celles où il se couche" (2). Le prêtre qui reçut Jésus des bras de ses parents, pour le présenter à Dieu n'avait pas l'oeil de l'âme assez éclairé pour reconnaître dans l'Enfant d'une famille pauvre le Pontife-Roi promis à ses ancêtres: le moment solennel où il portait l'Ange de l'alliance (3), que les anges du Temple adoraient en tremblant, passa inaperçu à ses regards. Les rites accomplis, il rendit Jésus à sa Mère, en retour de la modique somme prescrite par la loi, sans se douter que l'Enfant qu'il prétendait ainsi libérer du service du Temple, était le seul Prêtre, l'unique Victime qui pût racheter le monde.

"Il y avait alors à Jérusalem", dit l'Évangéliste, "un homme nommé Siméon" (4). La manière dont saint Luc s'exprime sur un personnage, qui joua un si beau rôle à la Présentation du Sauveur, paraît supposer que Siméon n'était pas revêtu de la dignité sacerdotale, et qu'à plus forte raison il ne peut être iden-

(1) Cf. Psalm. XXXIX, 7-9; et Hebr., X, 57.

(2) Cf. Mal. I, 11.

(3) Cf. Mal. III, 1.

(4) Luc, 11, 27.

tifié avec Rabban Siméon, fils du fameux Hillel et père de Gamaliel, en qui certains exégètes ont voulu le reconnaître. St-Luc n'aurait pas manqué, semble-t-il, de relever tous les titres propres à fortifier le témoignage de Siméon à l'honneur de Jésus (1). Obscur aux yeux du monde, il était grand devant Dieu. Il avait vieilli dans la justice et la piété. Témoin des humiliations de son peuple, qu'il ressentait vivement, il n'avait pas oublié les promesses faites à ses pères. L'attente du Rédempteur était devenue toute sa vie, et il soupirait sans cesse après le moment qui devait faire le bonheur et la consolation du peuple d'Israël. Dans ses intimes communications avec l'Esprit de Dieu, qui remplissait son âme, il s'était plus d'une fois plaint amoureusement des retards du Seigneur; l'Hôte divin avait daigné lui répondre qu'il ne verrait pas la mort sans avoir vu le Christ du Seigneur. Et le vieillard attendait; et chaque jour, comme une sentinelle vigilante, il était sur sa haute tour, pour voir s'il ne pourrait rien découvrir dans le lointain. Le moment de Dieu allait enfin venir et couronner tant d'espérance et une attente si héroïque. Un jour, je ne sais quel mouvement de l'Esprit-Saint le poussa vers le Temple; la Sainte Famille venait d'y arriver. Eclairé par une lumière d'en haut, l'amour de Siméon eut bientôt reconnu, sous les pauvres langes de l'Enfant de Marie, l'objet de tous ses désirs. En croyant à peine ses yeux, et sans même remarquer l'indifférence qui régnait dans le lieu saint autour du divin Roi, il s'abandonna à tous les transports de son allégresse et de sa dévotion; elles ne connurent plus de bornes, lorsque la Vierge bénie déposa l'Enfant-Dieu sur ses bras tremblants. A coup sûr, ô vieillard, il vous a fallu le soutien du Tout-puissant que vous pressiez sur votre cœur, pour ne pas succomber sous le torrent de bonheur qui inonda alors tout votre être. Oui, c'est bien Lui que vous portez; c'est le "Christ du Seigneur"; c'est le Dieu de vos pères, le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob; c'est Celui que les patriarches et les rois et les prophètes ont brûlé de voir!

(1) Cf. Maldonat. h. 1., ainsi que Migne: Summa aurea B. M. V., t. I, p. 1148 et suiv.

C'est le Sauveur du monde! Heureux vieillard, regardez-Le encore: regardez ces yeux si doux, dont les lumières vont dissiper les ténèbres qui couvrent la terre; regardez cette bouche enfantine, d'où s'échapperont les paroles de la vie éternelle; regardez ces petites mains, qui doivent relever le sceptre d'Israël, tombé en des mains étrangères. Heureux vieillard, rassasiez-vous, enivrez-vous de tant de douceurs et de charmes! Cependant, le vieillard, sous le doux fardeau de l'Enfant, sentait, pour ainsi dire, sa vie reflourir et tout son être se renouveler (1); il éprouvait je ne sais quels tressaillements, comme ceux d'un être qui s'ouvre à une nouvelle existence, et à toutes les délices d'une jeunesse immortelle. Cédant à la force de son amour, il présenta aux lèvres du Dieu-Enfant ses lèvres toutes tremblantes de respect et de tendresse; et de sa bouche, consacrée par le divin contact, s'échappa alors le sublime cantique, dont l'écho devait reentendre jusqu'à la fin des siècles: c'était le chant du cygne; il avait vu le Christ, qu'avait-il encore à faire ici-bas? "C'est donc maintenant, Seigneur," s'écria-t-il, "que vous laissez aller votre serviteur, selon votre parole; tous mes vœux sont comblés, puisque mes yeux ont vu le Sauveur que vous avez établi devant le monde entier pour être la lumière des nations et la gloire d'Israël, votre peuple".

Le saint vieillard nous livre, à la fin de son cantique, le secret de la joie qui le transportait; rien de moins égoïste et de plus noble. S'il était si heureux de mourir, c'est qu'il savait maintenant, c'est qu'il avait constaté de ses propres yeux que la pauvre humanité avait un Sauveur, et que des jours meilleurs allaient enfin luire sur elle. Echappant aux préjugés étroits de la plupart de ses concitoyens, qui restreignaient à la nation théocratique les bienfaits du Messie, il annonce et salue les premiers rayons du divin Soleil qui, s'élevant du sein de la glorieuse terre de Judas, allait inonder de sa lumière la terre entière, alors toute recouverte des ombres de la mort.

Au témoignage rendu par Siméon à Jésus-Enfant, vint se joindre celui d'une sainte veuve, la fille de Phanuel, de la tribu

(1) Factus est in puero puer; innovatus in actate, qui plenus erat pietate. (S. Aug.).

d'Aser. Dieu l'avait préparée depuis longtemps à cette grâce. Anne avait atteint l'âge de 84 ans. Elle avait fourni avec honneur sa triple carrière de jeune fille, d'épouse et de veuve, laissant partout après elle les chastes parfums de ses vertus. Privée de son mari, à la fleur de la jeunesse, après sept ans seulement de mariage, elle n'avait jamais voulu prendre de nouveaux engagements; elle savait, dit saint Augustin, que le temps était venu, où l'hommage de la continence serait plus agréable au Christ que celui de la maternité (1). Elle passait la plus grande partie de son temps dans le Temple, qui était ainsi devenu sa demeure habituelle; nuit et jour, elle faisait monter vers le ciel des supplications ardentes, appuyées par un jeûne continu, et appelait la miséricorde divine sur son peuple. Dieu avait récompensé la fidélité de sa servante par des dons extraordinaires, et plus d'une fois son esprit avait été éclairé de lumières surnaturelles (2). Attirée au Temple, comme Siméon, par un mouvement du divin Esprit, elle eut aussi l'ineffable consolation de reconnaître et de contempler Celui dont elle avait si souvent et avec tant d'ardeur imploré la venue; elle éclata en actions de grâces, appuya le témoignage et les louanges du vieillard, et se livra à tous ses transports, et dès lors, jusqu'à la fin de sa vie, sa plus douce joie fut de parler du divin Fils de Marie "à tous ceux qui attendaient la rédemption d'Israël."

"Cependant les parents de Jésus", remarque l'Évangéliste, "écoutaient avec ravissement les grandes choses que les deux saints vieillards disaient de Lui." Sans doute, ils n'apprenaient rien de nouveau; mais qui ne sait que le souvenir des choses merveilleuses, surtout quand elles regardent un être cher, ne peut jamais être rappelé à l'esprit sans y éveiller un profond sentiment d'admiration? (3) Marie et Joseph ne se

(1) *Noverat jam tempus esse, quo Christo non officio parienti, sed studio continendi... melius serviretur.* (Aug., de bono viduitatis, cap. 7, § 10.)

(2) L'Évangéliste s'étend avec une sorte de complaisance sur l'origine et les qualités d'Anne, pour relever l'autorité du témoignage qu'elle mérita de rendre à Jésus.

(3) *Transcendentium reram notitia, quoties in memoriam venerit, toties renovat in mente miraculum.* (Graecus A., ap. S. Th. Caten. aur.)

croyaient jamais assez instruits des grandeurs de Jésus; ils se plaisaient à en entendre le récit, où ils découvraient sans cesse de nouvelles beautés; les choses qui intéressaient l'Enfant divin étaient toujours assez nouvelles, à leurs yeux, pour ne jamais cesser d'être admirables (1). N'avaient-ils pas lieu d'ailleurs d'admirer la conduite étonnante de la Providence à l'égard de Jésus, et son attention à relever pour ainsi dire l'obscurité de chacun de ses mystères par quelque circonstance extraordinaire? Et comme ils bénissaient du fond de leur coeur ces deux âmes simples et humbles, sur lesquelles s'étaient fixées les préférences du Seigneur!

Siméon avait remis l'Enfant à ses parents; il les félicitait de leur gloire et de leur bonheur. Mais voici qu'à la lumière d'en haut, l'avenir de l'Enfant et de la Mère s'ouvre à ses yeux, qui se remplissent de larmes. Mû par l'Esprit de Dieu, il se tourna vers Marie, dont il sembla alors entrevoir la maternité virginale, et il eut le courage de dire à une telle mère: "Cet enfant est au monde pour la ruine et la résurrection d'un grand nombre en Israël, et pour être en butte à la contradiction; vous-même, vous aurez l'âme transpercée d'un glaive; et ainsi seront révélées les pensées cachées dans le coeur d'un grand nombre". Marie, si heureuse tout à l'heure des louanges données à l'Enfant, courba la tête sous ces paroles "effroyables pour une mère" (2) comme sous un vent d'orage, et adora la volonté de Dieu. Elle embrassa avec joie, pour l'amour de son Fils et de ceux qu'Il était venu sauver, toute la douleur que donne la prévoyance d'un mal extrême, avec les inquiétudes importunes et toutes les angoisses causées par l'ignorance de la nature de ce mal (3).

Siméon venait de faire en peu de mots l'histoire de la vie du Sauveur par rapport à l'humanité. Principe de résurrection pour les uns, Il devait être une occasion de ruine pour les au-

(1) Cf. Duquesne: *Evang. médité*: h. l.

(2) Boss, 1er sermon sur la Purific.

(3) Boss., *it.*

tres; il se rencontrerait des hommes assez esclaves de leurs passions pour refuser le salut offert par le Fils de Dieu, des hommes qui s'élèveraient contre la Vérité, qui chercheraient à l'obscurcir sous le blasphème et la calomnie, qui ne seraient contents que lorsqu'ils l'auraient vu clouée à un gibet. Et ainsi, toutes ces contradictions auxquelles Jésus devait être exposé, mettraient au grand jour les dispositions secrètes d'un grand nombre, leur arracheraient le voile de piété qui égarait l'opinion, et révéleraient la profondeur de l'orgueil et de la corruption cachés au fond de tant de cœurs.

Commencée pendant la vie mortelle du Sauveur, la lutte contre Lui s'est poursuivie dans le cours des siècles, et elle se prolongera jusqu'à la fin des temps. Cette campagne aussi habile que perfide, qui est menée de nos jours contre l'Eglise par la franc-maçonnerie, n'est qu'un épisode de cette étrange et longue guerre, où la violence essaie d'opprimer la Vérité, selon le mot de Pascal. Le Christ a toujours été et sera toujours en butte à la contradiction. Il partage l'humanité en deux camps: le camp de Dieu et le camp de Satan.

Dans la personne des deux saints vieillards Siméon et Anne, le monde ancien, avant de disparaître, était venu rendre témoignage au Christ, qu'il avait figuré, annoncé, préparé, attendu et appelé avec tant d'ardeur: il avait salué, en ce petit Enfant, le consommateur de la religion ancienne, et s'était plu à célébrer ses gloires; puis, obligé de se retirer, il Lui avait donné le baiser d'adieu, baiser plein de consolation et d'amour, et Lui avait enfin remis les clefs de l'avenir, en marquant la part que Marie aurait au sacrifice de son Fils et en la désignant ainsi à l'admiration, à la reconnaissance et à l'imitation du genre humain. La tâche du vieux monde était désormais accomplie; sa mission était terminée: et voici "que s'ouvrait la grande ère des siècles nouveaux... et que les grands mois commençaient leur cours". (1)

Et Marie et Joseph, prenant congé des deux vénérables vieil-

(1) Magnus ab integro saeculorum nascitur ordo,
.....et magni incipient procedere menses.

Virg. Eglog. IV. Cf. Mgr. Gay, Elevations sur la vie de N.S. Jésus-Christ, 20ième Elévat.



LA VIERGE ET L'ENFANT-JÉSUS
(fragment de *La Vision*, d'après C. Van. Bodenhausen)

lards, quittèrent les sacrés parvis. En retournant à Bethléem, (1) la Vierge serrait plus fort sur son coeur le Fils qu'elle venait de sacrifier à Dieu pour le salut du genre humain. Elle savait que Jésus ne lui appartenait plus, qu'Il était devenu la propriété des hommes, et qu'ils ne Le lui avaient remis par les bras de Siméon, qu'afin qu'elle L'élevât pour eux. Allez, auguste Vierge, emportez cet Enfant, nourrissez-Le, et faites croître cette divine Victime; et puissent les grands et si longues douleurs que vous avez acceptées avec tant d'amour et de joie pour notre salut, trouver un écho dans tous les coeurs et vous assurer le respect et l'amour du genre humain! (1)

N. Many, p. 20

(1) Saint Luc dit qu'après avoir tout accompli selon la loi du Seigneur, Marie et Joseph retournèrent à Nazareth (II, 39). Il ne veut pas dire, sans doute, qu'ils le firent immédiatement. C'est la manière des évangélistes, comme le remarque saint Augustin, de raconter de suite et de joindre les choses éloignées les unes des autres, lorsqu'ils croient devoir omettre les faits intermédiaires qui n'entrent pas dans leur plan. Il est vraisemblable qu'après la Purification, Joseph et Marie retournèrent à Bethléem, et qu'ils n'auraient voulu s'y fixer. Aussi à leur retour d'Egypte, n'est-ce pas à Nazareth qu'ils se proposaient de se rendre, mais à Bethléem ("en Judée"); et ce n'est que la crainte d'Archélaüs qui les détermina, sur un avertissement céleste, à revenir à Nazareth. (Mat. II, 22): incident, que l'évangéliste relève comme providentiellement ménagé et en dehors des probabilités humaines: "Il fallait", dit-il, "que s'accomplît la parole des prophètes: Il sera appelé Nazaréen" (II, 23). Peut-être les saints époux pensaient-ils qu'il était plus conforme à la volonté de Dieu d'élever le divin Enfant sur les lieux qui l'avait vu naître, afin qu'Il fût plus facilement reconnu pour le Messie. D'après quelques commentateurs, la Sainte Famille, après la Présentation, serait bien, en effet, retournée immédiatement à Nazareth, mais seulement en vue des mesures à prendre pour un établissement définitif à Bethléem. Dans cette hypothèse, assez plausible, les paroles de saint Luc, rappelées plus haut, ne donneraient plus lieu à aucune difficulté.

(1) On trouve une figure frappante de ces longues angoisses de la Mère de Jésus, dans l'histoire de Jochabed, mère de Moïse, chargée par la fille de Pharaon d'élever en qualité de nourrice son propre enfant pour cette royale princesse. "Reçois cet enfant, lui avait dit celle-ci, et nourris-le moi; je te donnerai ton salaire." *Accipe puerum istum, et nutri mihi: ego dabo tibi mercedem tuam.* (Ex. II, 9.) Cf. P. Ventura: La mère de Dieu, mère des hommes: II, 4.

A Deux Doigts de la Mort

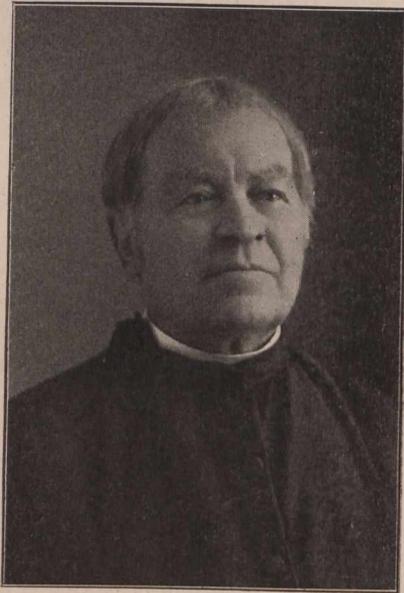


L'AVENTURE que nous allons raconter n'est pas imaginée. Celui qui l'a vécue a pu lui-même l'écrire, après quarante-six ans, et nous autoriser à en faire bénéficier nos lecteurs. C'est un vieux missionnaire, M. Joseph Goiffon, qui vit encore et exerce, à 84 ans, le ministère sacerdotal à Mendota, dans le Minnesota. Son *histoire* a déjà été écrite et publiée, mais avec beaucoup d'inexactitudes. Et c'est précisément parce qu'il n'a pu lire ce récit fantaisiste de ses héroïques aventures, sans en rire un peu, qu'il s'est décidé à prendre la plume à plus de quatre-vingts ans. "L'histoire a ses droits, s'est-il dit, et puisqu'on me raconte de mon vivant, sans assez d'égards pour la vérité, je vais remettre les choses au point". Ce récit tout d'abord ne nous était point destiné. Une circonstance fortuite l'ayant mis sous nos yeux, il nous a semblé qu'il intéresserait les habitués de la REVUE. Et cela d'autant mieux qu'il nous permet de rendre hommage au zèle et à l'endurance de l'un de ces vaillants pionniers de l'Évangile à qui notre pays et notre race doivent en grande partie d'être ce qu'ils sont. Le vénérable prêtre a bien voulu nous permettre d'utiliser ses précieuses notes.

En 1860, M. Goiffon était chargé de la desserte de deux missions: *Pimbina* et *Saint-Joseph*, éloignées l'une de l'autre de quarante milles, et situées, à l'extrémité nord du vaste diocèse de *Saint-Paul* (1), dans le Dakota-Nord, à l'ouest du Minnesota. Pour s'approvisionner des choses nécessaires à la vie, le missionnaire devait les faire venir de *Saint-Paul*, c'est-à-dire

(1) Ce diocèse en forme six aujourd'hui.

d'une distance de cinq cent soixante milles. Au printemps de 1860, M. Ravaux, vicaire-général de Mgr Grace, de *Saint-Paul*, manda à M. Goiffon de le venir voir. C'eut été un bon temps, très propice au voyage, à cette époque de l'année. Mais les Métis qu'évangélisait le missionnaire devant se rendre en juillet à une conférence à laquelle les avaient invités les sauvages Sioux pour traiter de la paix, M. Goiffon ne crut pas



Le Père GOIFFON
(à 80 ans)

pouvoir s'absenter en cette circonstance solennelle. Il remit son voyage à l'automne. De fait, la paix fut conclue et, en septembre, le dévoué prêtre partait de *Saint-Joseph* avec deux Canadiens, les frères Morneaux. Les voyageurs conduisaient chacun deux charettes à boeufs. Ils arrivèrent à *Saint-Paul* à la fin du mois.

Des Métis de *Saint-Boniface* étaient aussi arrivés la veille, et il fut tout de suite décidé que le missionnaire et ses compagnons retourneraient avec eux, vers les vastes plaines du Nord,

à la fin d'octobre. Tout allait bien, les provisions du Père Goiffon étaient achetées, M. le grand-vicaire Ravaux lui avait donné un beau cheval de quatre ans, et il se réjouissait à la pensée de retourner à ses chères missions, en bonne et nombreuse compagnie, quand, un samedi soir, les Métis vinrent l'avertir qu'ils se mettaient en route le lendemain. Mais partir un dimanche, sans dire la messe, M. Goiffon ne le voulait pas. Il essaya de faire entendre raison aux Métis. Rien n'y fit, ceux-ci persistèrent à partir le dimanche. Le missionnaire, lui, avec les MM. Morneaux et un Anglais, ne partit que le lundi, avec l'intention de rejoindre la caravane qui avait un jour d'avance. Mais il fallut s'arrêter en chemin pour faire ferrer les boeufs et pour faire réparer des roues; ce qui retardait d'autant. A Georgestown, poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson, on n'avait pas encore rejoint ceux qu'on voulait atteindre. "Vous avez un bon cheval, allez de l'avant", dirent au Père Goiffon ses compagnons. Comme il désirait beaucoup se rendre pour le dimanche à ses missions qu'il avait quittées depuis deux mois, il se décida à partir seul. Il croyait d'ailleurs n'avoir à faire que cent vingt milles environ, et il ne prit des provisions de bouche que pour quatre jours. Il partit donc à cheval, seul, par les vastes plaines. C'était le mardi, 29 octobre.

Ouvrons ici une parenthèse, pour souligner tout ce qu'il y a de vaillance et de générosité dans ce fait pourtant très ordinaire dans la vie des missionnaires de l'Ouest : il partit seul par les vastes plaines ! "Le pauvre missionnaire, écrivait Mgr Taché (1), a bien souvent l'occasion de reconnaître combien les jours d'ici-bas sont éphémères. On ne se réunit que pour se séparer; on ne s'assemble que pour se rendre plus sensible le déchirement du départ; on ne se voit que pour sentir plus vivement les rigueurs de la solitude. O vous, mes frères, qui vivez toujours en communauté, ayez pitié de ceux qui ne goûtent cette jouissance un moment que pour en mieux sentir plus tard la privation, et priez pour le missionnaire isolé!"

(1) Cf. *Vingt années de missions*—Vol. I. p. 337.

Le soir, notre voyageur solitaire rencontra un compagnon, un Métis, il coucha avec lui, sur un lit de feuilles, à la belle étoile. De bonne heure, le lendemain, il se remettait en route, et, ce deuxième soir, il arrivait sur les bords de la *Rivière-Rouge*, à l'endroit où s'élève aujourd'hui *Grand Fork*. Il trouva là encore un voyageur du nom de Desmarais, et, comme la nuit précédente, il campa à la belle étoile. Le lendemain, jour de la Toussaint, après avoir accepté "quelques senelles sauvages" de Desmarais, il remonta à cheval et fit une bonne journée. Le soir à neuf heures, il rejoignait la caravane de Métis manitobains, qui le précédait depuis *Saint-Paul*. Le 2 novembre, le ciel commença à se couvrir de nuages. Il tomba une petite pluie tiède. Rien n'indiquait encore un brusque changement de température. Le missionnaire résolut donc de pousser de l'avant. On était au vendredi, et il espérait atteindre Pimbina pour le dimanche. Les Métis l'assurèrent que le chemin était facile pour trente milles et que, dix milles plus loin, il rencontrerait une touffe de bois, près d'une rivière, probablement la *Rivière-au-sel*. Il partit, promettant de les attendre, si la pluie continuait, à la touffe de bois. De fait, arrivé à l'endroit convenu, bien que la pluie ne fut pas très forte, il attendit. Mais il attendit en vain. La caravane ne venait pas. Vers le soir, un jeune Anglais, de Winnipeg, qui venait à la rencontre de son oncle, l'un des voyageurs du parti des Métis que le Père Goiffon avait vu le matin, arriva à l'endroit où le bon Père était campé. Malgré la nuit, il ne voulut pas attendre et continua sa route. Lui aussi, il s'égara, mais il finit par retrouver son oncle. M. Goiffon, resté seul, se blottit dans son *petit campement*, et il s'endormit profondément. Quand il se réveilla, il neigeait à plein ciel une neige forte poussée par un grand vent du Nord-Ouest. Il y en avait déjà six ou sept pouces sur le sol, et pour continuer sa route, il lui fallait faire face au vent.

"Que faire, écrit M. Goiffon, je n'avais plus aucune nourriture pour mon cheval. Le foin de la prairie étant gelé et couvert de neige, il m'était impossible d'en ramasser. Au reste, je n'avais avec moi qu'un couteau de poche. Pour me sustenter moi-même il ne me restait que quelques miettes de galettes et

les senelles sauvages que m'avait données Desmarais. La veille, je m'étais nourri de boutons de rose pour ménager ma provision. Puis, j'avais besoin de feu et je ne voyais pas comment je pourrais me procurer du bois? Je voulais toujours arriver pour le dimanche à Pimbina, et c'était le lendemain. J'ignorais toutefois quelle distance j'avais encore à franchir. Le temps étant trop mauvais pour que je pusse dire mon bréviaire à cheval, je voulus lire mes *heures* avant de partir. Depuis quelques jours, ma montre ne marchait plus. Tout se combinait pour me désorienter. Je partis pourtant et montai une grande côte. Là, en pleine prairie, face au vent glacial, mon cheval refusa d'avancer. Je revins à mon *campement*, mais pour repartir bientôt, et malgré le vent et la poudrierie, je parcourus, ce jour-là, trente à trente-cinq milles de la grande prairie. En me guidant sur les brins de foin qui perçaient la neige çà et là, j'avais conscience de ne pas avoir perdu ma route. Je m'arrêtai pour la nuit. N'ayant plus ni tente, ni branches, ni feuilles, j'eus bientôt fait de m'installer! J'enlevai la selle de mon cheval, je la mis sur la neige, je jetai dessus sa couverture, je déposai mon grand chapeau français à côté de moi, je me couvris de ma peau de buffle, et je m'endormis pour ne me réveiller que le lendemain, très tard."

Ce que nous venons de lire et surtout ce qu'il nous reste à citer du long mais intéressant récit du bon Père Goiffon, est vraiment si extraordinaire que nous aurions peut-être pensé que la mémoire du vénéré missionnaire le servait mal et qu'il avait *allongé*, sans s'en douter, la durée et les péripéties de ses terribles endurance, croyant nous-même que les forces humaines ne pouvaient aller jusque-là. Mais une étude toute récente, que nous trouvons dans la *Croix* de Paris du 6 janvier, sous la signature du Dr Delassus, professeur à la Faculté libre de Lille, nous a paru de nature à aider les profanes à comprendre moins mal cette lutte contre le froid, que M. Goiffon a soutenue, et dont il nous décrit avec tant de précision les différentes phases. C'est pourquoi nous nous permettons d'interrompre ici le récit du missionnaire, pour intercaler, sans commentaires, un extrait de l'article de l'homme de science. "Supposons maintenant, écrit le savant professeur, que le froid, au

lieu de n'exercer son action que sur une partie du corps, ait pu atteindre le corps entier, soit très rapidement, soit progressivement. C'est ce qui arrive très fréquemment dans certains pays réputés pour leurs hivers rigoureux et longs; c'est ce que l'on observe assez souvent dans nos montagnes, sur des piétons égarés ou malades. Le voyageur fatigué, épuisé, surtout s'il est privé de nourriture, se sent envahi par un engourdissement général. Un impérieux besoin de dormir le pousse à se coucher; c'est sa mort. "Quiconque se couche, s'endort, disait Larrey; quiconque s'endort ne se relève plus". Le vent glacé souffle, la neige tombe, et ce désert de neige, comme le désert de sable,

roule sur son enfant
Les plis silencieux de son linceul mouvant!

L'agonie n'est pas cruelle, et la mort prend doucement les malheureux; elle les fige quelquefois à leur poste de sentinelle, tableau qui a inspiré à Victor Hugo ces vers saisissants dans une pièce célèbre:

On voyait des clairons à leur poste gelés,
Restés debout en selle et muets, blancs de givre,
Collant leur bouche en pierre aux trompettes de cuivre.

La mort n'est cependant pas fatale: les secours peuvent arriver à temps, le corps peut être protégé par des vêtements suffisants pour éviter la congélation, *la neige même peut abriter* celui qu'elle recouvre contre les terribles brûlures du vent, mais le malheureux risque au moins une congélation partielle. On retrouve ces pauvres gens les membres raidis par le froid, le plus souvent sans connaissance, le pouls faible, respirant à peine".

Ce jour-là, quand il s'éveilla, le Père Goiffon vit que la neige avait continué de tomber durant la nuit. Il en était couvert et comme écrasé. Son cheval n'avait pas bougé. En voyant son maître se soulever, il fit un mouvement comme pour partir. Mais la chose était hélas, bien impossible au pauvre missionnaire. La poudrerie continuait à tourbillonner. Ses vêtements étaient tous trempés. Son chapeau était durci comme un mor-

ceau de glace. Il était nu-tête, nu-mains, d'ailleurs peu vêtu : une soutane, un paletot et sa robe de buffle. Il essaya de se lever. Il constata que ses pieds étaient gelés. Il se remit dans la même position sur sa selle et se rendormit. Combien de temps dormit-il ? Il se souvient seulement qu'il se réveilla plusieurs fois pour se rendormir aussitôt... Et cela dura trois jours ! Quand il reprit connaissance une fois encore, avec plus de conscience, et qu'il voulut écarter sa robe de buffle pour respirer, le froid avait augmenté, et la robe toute trempée se raidit et gela. A côté de lui, son cheval était mort de froid et de faim. Il songea que, sans doute, sa dernière heure était venue.

A quoi pouvait bien penser ce missionnaire, en face de la mort ? En lisant le manuscrit de M. Goiffon, on ne peut s'empêcher d'être singulièrement ému du calme très simple avec lequel il raconte cette heure d'agonie que la providence devait heureusement interrompre. Cela nous rappelait le mot magnifique du regretté M. Colin, le défunt supérieur de Saint-Sulpice à Montréal. Comme il allait mourir, on lui annonça la visite du consul de France, M. Kleckowski : "Très-bien, fit-il, je suis content qu'il voit comment un prêtre meurt !"

Notre pauvre missionnaire, se sentant mourir, se rappela, lui, qu'on lui avait remis, à son départ de *Saint-Paul*, vingt-cinq intentions de messes. Il voulut prendre un crayon, dans sa poche, pour indiquer à quelque prêtre charitable qui aurait connaissance de sa fin malheureuse d'avoir à acquitter ses intentions. N'y pouvant réussir, il dit au Bon Dieu, c'est lui qui l'écrivit : "Mon Dieu, arrangez-vous avec ces messes, pour moi je n'y puis rien". Puis, il promit trente messes basses et dix grandes aux âmes du Purgatoire, si elles le tiraient de son danger de mort. Il se rendormit encore. Quand il se réveilla de nouveau, probablement plusieurs heures plus tard, il se souvint d'une vieille femme qui lui avait prédit "quelque malheur", ce dont il avait ri alors, puis la pensée de ces messes qui ne seraient jamais acquittées lui revint : "Mon Dieu, fit-il, puisque j'ai pris les intérêts de ces pauvres âmes, il ne faut pas que je meure ici", et il redoubla le nombre des messes promises. En plus, "il commissionna son ange gardien d'aller lui chercher

du secours". Ma foi, c'était urgent. On était au mercredi, autant qu'il a pu dans la suite s'en rappeler, et cela faisait quatre jours qu'il luttait contre l'engourdissement du froid et qu'il était, à la lettre, à *deux doigts de la mort*. Tout en attendant du secours d'en haut, il tenta de s'aider lui-même par un dernier effort. Il se traîna près du cadavre de son pauvre cheval. Il essaya de lui briser deux côtes pour s'en faire des appuis et mieux soutenir sa peau de buffle toute raidie au-dessus de sa tête afin de se garantir contre le vent. Il ne put y réussir. Il se tailla au moins quelques morceaux à manger dans la viande de son cheval. Il parvint ainsi à se redonner quelque vigueur. Et bientôt, il se rendormit encore.

Quand il se réveilla, son bon ange avait fait sa commission et les saintes âmes avaient entendu ses prières, il aperçut à quelques distances un homme et deux animaux. Il cria de toutes ses forces. Chose curieuse, il lui semblait que la voiture s'éloignait. C'est qu'il voyait mal, il y avait là deux hommes et quatre boeufs. C'était le jeune Anglais, rencontré le samedi soir, et son oncle. "Allez dire à M. Rollet de venir me chercher ici", put enfin leur crier le missionnaire. Ces hommes, étant Anglais, ne comprenaient pas le français. Ils crurent même d'abord au hurlement de quelque loup. "Mais, disait l'oncle, les loups ne hurlent pas dans le jour!" Ils eurent bientôt fait de porter un premier secours au malheureux prêtre à demi gelé. Ils lui firent boire une tasse de café, lui enlevèrent ses souliers, coupèrent le bas de sa soutane qui était glacé, le placèrent dans une petite voiture l'ayant enveloppé de couvertes sèches. Leurs voitures étant trop chargées pour l'emmener bien loin, ils firent avertir le M. Rollet, que le Père avait appelé, et qui demeurait à Pimbina, dont on n'était plus qu'à une faible distance. Celui-ci vint avec une traîne, et, enfin, le jeudi, 8 novembre, dans la soirée, cet homme, qui était perdu dans la neige depuis le 2 novembre, entra encore plein de vie dans la maison de son ami.

Nous n'avons pas cité au long le récit du vénérable missionnaire, voulant l'abrégé un peu. Mais nous croyons l'avoir suivi bien fidèlement.

Il ne reste plus qu'à conclure. On essaya vainement, le soir

même, de rétablir la circulation du sang dans les membres gelés du missionnaire. Le bon Père put cependant faire honneur au souper qu'on lui apporta. Le lendemain, ses pieds, enfin dégelés, le faisaient souffrir horriblement. Son ami, M. Rollet le soigna pendant dix-huit jours. Mais les pauvres pieds loin d'être guéris au bout de ce temps, tombaient en décomposition. Il fallut le conduire de *Pimbina* à *Saint-Boniface*. Là on lui coupa la jambe droite. Huit jours plus tard, le médecin en voulant panser la jambe malade rouvrit une artère, le sang coula abondamment, et l'on se dit que le Père Goiffon allait certainement mourir. A ce point, raconte plaisamment le cher Père, que la soeur sacristine dit à ses filles : "Il nous faut des cierges et des chandelles pour son service; mettez soixante livres de suif dans un chaudron." Et c'est ce malheureux suif, par suite d'une imprudence, qui occasionna l'incendie qui détruisit, cette année-là, la cathédrale et l'évêché de Mgr Taché.

Le pauvre Père Goiffon, après avoir été sauvé du froid, dut donc l'être aussi du feu! On le transporta chez les Soeurs, au couvent. Cependant des hémorrhagies se produisaient toujours, une surtout, huit jours après l'incendie, fut si violente, qu'après avoir bandé sa jambe malade, le voyant très affaibli, le médecin conseilla de l'administrer. On alla chercher les *saintes huiles* à 10 milles, à Saint-Norbert, celles de la cathédrale étant brûlées. Le Père Lestang administra son pauvre confrère, et l'avertit enfin qu'il pouvait mourir en paix. Mais non! le lendemain il était mieux, le sang était arrêté. Il reprit des forces; un mois après, il subissait l'amputation de la moitié de son pied gauche. Bientôt il était en voie de parfaite convalescence, et tout éclopé, du haut de son lit il catéchisait ses enfants de la première communion. Le mercredi des cendres, on le transporta à la chapelle et il prêcha; ce qu'il répéta tous les dimanches du carême. Au mois de mai, Mgr Taché lui obtint de Rome la permission de dire la messe, malgré ses infirmités. Il portait une jambe de bois. Sa grande consolation fut alors d'acquiescer les messes qu'il avait promises aux Ames. En juin, il retourna à *Pimbina* et à *Saint-Joseph*, et il prépara ses enfants à la première communion, puis à la confirmation, que Mgr Grace leur administra en septembre 1861.

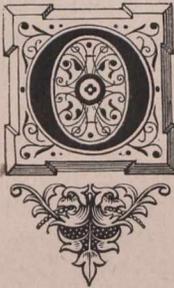
“ Monseigneur et M. Ravaux, termine le vieux missionnaire, ayant fait visite à Mgr Taché, constatèrent avec lui que je n'étais plus propre aux missions dans les prairies. On me ramena à *Saint-Paul*, où j'ai été chargé, *depuis quarante-six ans*, de la desserte de deux ou trois paroisses. Le Bon Dieu a été très bon pour moi, je ne pourrai jamais trop le remercier, puisque, arrivé à quatre-vingt-quatre ans, je puis encore dire deux messes, tous les dimanches, sans en éprouver trop de fatigue.”

Dieu est le maître de la vie! Nous croirions affaiblir la portée morale et consolante de ce récit en l'aggrémentant de trop de considérations. Mais, le vénérable missionnaire, qui fut un jour à *deux doigts de la mort*, et dont nous venons de raconter les endurance et les souffrances, nous pardonnera, si nous faisons violence à sa modestie pour répéter ici le mot des saintes lettres: *Quam speciosi pedes evangelizantium—Qu'ils sont beaux les pieds de ceux qui portent en mission les lumières de l'Evangile!* On en peut revenir infirme et couvert de cicatrices. Mais ces infirmités et ces cicatrices sont glorieuses, et, ce qui vaut encore mieux, leur gloire ne passera pas.

Elie-J. Auclair,

Secrétaire de la Rédaction.

Les Ancêtres de Judger Duvernay



On aime généralement à connaître l'origine de ceux de nos compatriotes qui se sont distingués; c'est pourquoi j'ai voulu étudier la généalogie du fondateur de la Société Saint-Jean-Baptiste. Il m'a paru surtout utile de donner autant de détails que possible sur les deux premières générations de cette famille en Canada; c'est la partie la plus obscure de nos connaissances et partant celle que je trouve la plus intéressante.

I

“Die 7 Decembris 1639, ego Jacobus Buteux, baptizavi infantem annos circiter 8 natum nomine Christophorum Tetibisi, filium defuncti Piresi, patria insularis quem educat NSchak8. Patrinus fuit Christophorus Crevier, (1) pistor.” Cet acte, copié du registre de la paroisse des Trois-Rivières, montre que, le 7 décembre 1639, Christophe Crevier, boulanger de son état, fut parrain d'un petit Algonquin natif de l'île des Allumettes, rivière des Algonquins (l'Ottawa). Beaucoup de “Sauvages de l'Île”, comme on disait alors, fréquentaient le poste des Trois-Rivières et même y stationnaient durant des mois, ce qui explique le texte du Père Buteux: *patria insularis*.

“Die 6 januarii 1640, ego Jacobus Buteux, baptizavi, cum ceremoniis, Mariam Ik8esens, patria insularem natam circiter 28 annos, cujus patrinus fuit Joannes Nicolet et Joanna La-

(1) Il avait dû venir de France cette année. Les nouveaux arrivants étaient choisis de préférence pour être parrains des Sauvages.

meslée, exum pistoris.” Jeanne Enard était la femme de Christophe Crevier dit la Mêlée.

“14^a die maii 1640, ego Carolus Raymbault, baptizavi, cum ceremoniis, Franciscum, predie natum, filium Christophori Crevier, pistoris, et Joanna Enard, conjugum Rothomagensium (1), patrinus fuit Dominus Franciscus de Champflour, moderator; matrina Domina Margarita Couillard, conjux interpretis (est in Gallia).” Ce troisième acte, du même registre, constate que le boulanger Crevier avait épousé Jeanne Enard à Rouen; que l’interprète Jean Nicolet était allé en France: deux petits faits qui montrent Crevier venant de la Normandie et non pas de la Rochelle et Nicolet absent en France et non pas au Wisconsin (2). L’enfant ici mentionné fut tué par les Iroquois, dans la commune des Trois-Rivières, à l’âge de treize ans; ce n’est pas lui qui a donné son nom à Saint-François-du-Lac, comme on le dit généralement.

“2^a die Junii 1640, Ego Carolus Raymbault baptizavi cum ceremoniis Joannam, puellam quindecim circiter dies natam, filiam Arin8stig8an et Pit8chk8bis patrina (patria?) Snatchataronon. Patrinus fuit Petrus Letourneur dictus Latour, faber; matrina Joanna Enard pistoris conjux.”

D’après les recensements de 1666-1667, Nicolas fils de Christophe Crevier serait né en 1641 ou 1645. Nous verrons que la famille demeurait encore aux Trois-Rivières à ces deux dernières dates. Marguerite serait née en 1643, selon le recensement de 1667; elle n’a pas d’acte de baptême au registre de la paroisse, non plus que Nicolas. Ce dernier vécut au Cap de la Madeleine et y laissa une descendance sous le nom de Belle-rive.

“3^a Aprilis anni 1642, Ego Josephus Poncet, Societatis Jesu, baptizavi in ecclesia immaculatae conceptionis B. V., ad Tria Flumina, infantem recens natum. Patre Christophoro Crevier;

(1) Donc, Crevier était de Rouen et boulanger. Son parent, Charles Dizy, de Rouen, aussi boulanger, fut un des premiers colons du Cap de la Madeleine.

(2) J’ai écrit un assez long travail sur cette question.

matre Joanna Enard ejus uxor. Nomen Joanni impositum est. Patrinus fuit Dominus Joannes Lambert. Matrina Domina Maria Marguerie, uxor Domini Jacobi Ertel.” L'enfant en question fut seigneur de Saint-François-du-Lac (un lieu qui portait ce nom depuis 1638). Il fut enlevé par les Iroquois, en 1693, et mourut à Albany. Ses descendants se sont appelés Saint-François et Crevier.

“*Anno Domini 1642, die 1^a Septembris, Ego Josephus Dupéron, Societatis Jesu sacerdos, baptizavi solemniter in sacello nostro sancti Petri, ad Tria Flumina, infantem recens natum ex Simone Ketimagichichis et Maria Stisk8ciabik8k8e. Alexander dictus est a patrinis Claudio Valet et Joanna Enart*”. Le père de l'enfant est connu dans l'histoire de cette époque sous le nom de Piescaret, chef de guerre algonquin.

Antoine fils de Christophe Crevier, qui a dû naître vers 1647, Marie, vers 1649, et Jean-Baptiste vers 1651, ne sont pas inscrits aux registres des baptêmes, soit aux Trois-Rivières, soit à Québec. Antoine, pris par les Iroquois, fut tué à coups de couteau en 1661. Marie épousa Nicolas Gatineau. Jean-Baptiste prit le surnom de Duvernay.

Pierre Boucher, qui demeurait aux Trois-Rivières depuis 1645, se maria, à Québec, le 9 juillet 1652, avec Jeanne (née 1636, en France probablement) fille de Christophe Crevier et de Jeanne Enard. Avant 1654 il n'y a pas un seul mariage inscrit aux Trois-Rivières—on en trouve plusieurs aux registres de Québec et dans les actes des notaires de ce dernier lieu qui appartiennent aux Trois-Rivières. Boucher et sa femme vécurent aux Trois-Rivières jusqu'en 1667.

Le 14 septembre 1652, aux Trois-Rivières, fut parrain d'un Sauvage, “*Franciscus Crevier filius de la Meslée.*”

Au cours des années 1643-1651, il n'y a aucune trace connue pour nous faire voir où demeurait Christophe Crevier. Je pense qu'il était toujours aux Trois-Rivières.

Le *Journal des Jésuites* du 14 juin 1653 renferme les lignes suivantes: “Arrivée à Québec la barque des Trois-Rivières qui nous apporte la nouvelle de François La Meslée tué par les Iroquois, le 28 du mois de mai, dans la Commune, par 20 ennemis.”

Le 9 août suivant, le même *Journal* donne les noms des syndics adjoints élus ce jour-là pour Québec et les environs. Ils sont au nombre de huit : "Le sieur La Meslée" représente la côte de Notre-Dame-des-Anges. Ce La Meslée est-il Christophe Crevier ? Si oui, comment pouvait-il être syndic d'un faubourg de Québec et demeurer aux Trois-Rivières ? M. l'abbé Ferland a cru que notre Crevier s'était d'abord établi dans le voisinage de Québec et que, vers 1660, il en était parti pour se fixer aux Trois-Rivières, mais nous avons vu ci-dessus que la famille résidait dans ce dernier endroit depuis 1639 au moins.

J'estime à 70 le nombre des chefs de familles établis au Canada (Québec, Trois-Rivières et leurs environs immédiats) jusqu'à 1639 ; par conséquent, Crevier compte comme très ancien Canadien, ce qui donne un titre de plus au fondateur de la Société Saint-Jean-Baptiste, appartenant à la sixième génération canadienne de cette famille.

II

Le 20 octobre 1654 Christophe Crevier se fait concéder l'île Saint-Christophe, la plus grande de celles qui sont dans l'embouchure du Saint-Maurice.

Le 22 janvier 1655, aux Trois-Rivières, "Christophorus Crevier dictus La Meslée" est parrain de Marie Lucas. Le 3 février suivant, "Domina de La Meslée" est marraine d'un petit algonquin. Le 8 mars, elle est marraine de Pierre Lafont. Le 4 mai, elle est marraine de Jacques Aubuchon.

Au mois de juin 1655, le premier registre connu des Audiences de la justice des Trois-Rivières s'ouvre par l'affaire Crevier-Laframboise au sujet d'un veau que madame Crevier avait gardé, soigné, nourri et dont elle réclamait une part, laquelle lui fut accordée par sentence de Pierre Boucher qui était à la fois juge au tribunal et gendre de la plaignante.

Le 31 octobre 1655, madame Crevier est marraine de Marie Moral. Le 28 décembre, elle est marraine de Jean Bourgerie. Le 16 janvier 1656, "Dominus La Meslée" est au mariage de Jean Desmarest. Le 10 juillet, "Marguerita Crevier" est marraine de Pierre Saint-Amant. Le 10 janvier 1657, la même

est marraine de Marguerite Dandonneau. Le 20 avril suivant, "Maria Lameslée" est marraine d'une petite algonquine. Le 14 juillet, "Domina de La Meslée" est marraine de Jeanne Couc. Le 15 août, elle est marraine d'une petite algonquine. Le 1er novembre, "Joanna Enar" est marraine d'une petite algonquine.

Marguerite Crevier, mariée en 1657 à Jacques Fournier, convola en secondes noces avec Michel Gamelin, chirurgien, en 1661. Les deux mariages eurent lieu aux Trois-Rivières.

Christophe Crevier est cité au *Journal des Jésuites*, le 3 novembre 1657, comme ayant conduit des prisonniers iroquois des Trois-Rivières à Québec. C'était à la suite de diverses escarmouches dans lesquelles douze de ces sauvages avaient été capturés.

Le 6 mars 1658, "Joannes Crevier" est parrain d'une petite sakakie. Le 4 janvier 1659, "domina Crevier" est marraine d'une petite algonquine. Le 27 septembre, "domina de La Meslée" est marraine de François Rivard. Le 29 mars 1660, "domina La Meslée" est marraine de Jeanne Berthault. Le 18 septembre suivant, "Marie Crevier" est marraine de Marie-Jeanne Pellerin dit Saint-Amant. Le 12 décembre, "Maria La Meslée" est marraine de Marie-Madeleine Marchand. Le 1er janvier 1661, "Joannes Crevier" est parrain de Marthe Moral. Le 14 février, "Dominus Lameslée" assiste au mariage de Jacques Vaudry. Le 6 avril 1661, "Joanna Enard" est marraine d'un Sauvage. Le 7 juin suivant, "Maria Crevier" est marraine d'Antoinette Chouart. Le 16 août, "Domina La Meslée" est marraine de Michel-Ignace Dizy. Le 30 septembre, "Joanna Enard" est marraine de Pierre Lefebvre. Le 10 novembre, "Maria Crevier" est marraine de Jacques Petit. Le 9 novembre 1662, "Joanna Enard uxor domini Crevier" est marraine de Louis Aneau.

III

Nous avons donc, de 1639 à 1662, toute la famille aux Trois-Rivières. C'est un point que je tenais à constater. Par la suite, une branche est allée au Cap de la Madeleine, une autre à

Saint-François-du-Lac, et une troisième à Montréal. Cette dernière est celle de Duvernay.

(Christophe Crevier mourut avant le 3 novembre 1663 (1). Cette année, sa fille Marie épousa Nicolas Gatineau, son fils Jean épousa Marguerite Hertel, et son autre fils Nicolas épousa Louise Le Loutre. Jean-Baptiste dit Duvernay restait le seul non marié.

Au recensement de 1665, titre Trois-Rivières (il faut lire : Cap de la Madeleine) on voit : "Jeanne Enard, veuve de Christophe Crevier, 50 ans; Jean-Baptiste Crevier, son fils, 18 ans." La même pièce donne : "Nicolas Crevier, 25 ans, habitant; Louise Le Loutre, 18 ans, sa femme; Marie-Barbe, leur fille, 3 mois; Jacques Julien, 23 ans, domestique." Jean Crevier n'est pas mentionné. L'année suivante, un autre relevé de la population indique, au Cap : "Jeanne Enard, 45 ans, 9 bêtes à cornes, 50 arpents de terre en valeur; Jean-Baptiste, son fils, 16 ans; Jean-François... 22 ans, domestique". Et plus loin : "Jean Crevier, 25 ans, 6 bêtes-à-cornes, 13 arpents en valeur; Marguerite Hertel, 18 ans, sa femme; Michel (c'est Nicolas) Crevier, 22 ans; Louise Le Loutre, 19 ans, sa femme, 5 arpents en valeur."

Le 2 mars 1669, chez Jean Crevier, au Cap de la Madeleine, Benjamin Anseau sieur de Berry attaque M. de Montigny et le compagnon de ce dernier, messire Charles du Jay, chevalier, seigneur en partie du Grand Rosoy vicomte de Maneville et, là-dessus, un procès s'instruit devant Quentin Moral sieur de Saint-Quentin, juge prévost de la sénéchaussée du Cap. Sont témoins : Marguerite Hertel, âgée de 20 ans, femme de Jean Crevier (il paraît absent), Louise Le Loutre, 21 ans, femme de Nicolas Crevier, Marie Crevier, 21 ans, femme de Nicolas Gatineau sieur Duplessis, Paul Hubert, 23 ans, natif de la paroisse Saint-Paul de Paris, Jean Jacquet dit Laverdure, 19 ans, de la paroisse Saint-Lin de Nantes, domestique de Jean Crevier, Cecile Janot, 13 ans, servante de madame La Méléé, Mathieu Rouillard, 27 ans, habitant de Batiscan. Anseau, ayant

(1) Conseil Souverain, I. 48.

reçu des coups dans la bagarre, a été soigné par Félix Thunaye, chirurgien au Cap. Jean Crevier demeurait en ce lieu et vendait de la boisson. Les signatures sont: Benjamin Anseau, Rosoy Maneville, Moral, Marguerite Crevier, Louise Le Loutre, Marie Crevier, F. Thunaye. Hubert, Jacquet, Cécile Janot et Rouillard ne savent signer. Les papiers (1) concernant cette bagarre commencent ainsi: "Supplye humblement Benjamin anseau Sieur de berry demandeur et plaignif..." Ce plaignif était l'auteur de la brouille et avait reçu les coups. Maneville, Montigny et Anseau se querellaient en langue anglaise, sans doute pour ne pas être compris des témoins de la scène. J'en conclus que tous trois appartenaient à la classe des chasseurs, voyageurs, traiteurs et coureurs de bois qui se formait depuis deux ou trois ans pour vendre clandestinement des pelleteries aux Anglais. Dans la maison de Jean Crevier, "ils buvaient par ensemble et le dit anseau demanda au sieur demaneville s'il voulait jouer une pièce de quarant sols". Madame Crevier fut priée de dire si elle voulait que l'on mît Anseau à la porte. Enfin il est clair que le lieu était un rendez-vous de coureurs de bois.

La veuve de Christophe Crevier tenait commerce au Cap de la Madeleine. En 1666 elle fournit des marchandises à trois hommes qui partaient pour aller "faire la traite aux StaSak," c'est-à-dire au lac Supérieur. Deux autres hommes se joignirent à eux étant déjà équipés d'autre part. Le 10 août 1667, un nommé Dugast (2), avec un commerçant de Québec, Thierry Delettre dit le Wallon, et Jean Péré, de la même ville, aussi trafiquants, signèrent un contrat pour fournir à Corneille Teclé, Mathurin Normandin du Cap de la Madeleine, et Jacques Cachelièvre, employé de Charles Bazire, marchand de Québec, les articles et effets nécessaires à la traite du pays des Outaouas "à moitié de profit". Un voyageur du nom de Lapointe se joignit à Teclé, Normandin et Cachelièvre. Tous

(1) Publiés dans "l'Union Libérale" de Québec, les 7, 14, 28 juin 1889.

(2) Vincent Dugast, qui fut marchand à Montréal, n'avait pas plus de 14 ans à la date en question. Ce ne peut être lui dont on parle ci-dessus.

quatre étant arrivés au lac Supérieur y rencontrèrent les cinq hommes mentionnés ci-dessus et, le 31 janvier 1668, ils amalgamèrent leurs compagnies en une seule pour faire la traite en commun, mais bientôt la maladie enleva les cinq hommes, ainsi que Lapointe, de sorte que Teclé, Normandin et Cachelièvre restèrent seuls (sur neuf) pour continuer la traite. Ces trois "voyageurs" réclament (1) plus tard, le droit de s'approprier les bénéfices des six compagnons décédés. Les fournisseurs Dugast, Wallon et Péré, ayant reçu la moitié de toutes les fourrures rapportées par Teclé, Normandin et Cachelièvre, soit la moitié des bénéfices de trois parts sur neuf, se trouvaient satisfaits. Alors intervint la veuve Crevier qui demanda sa moitié dans trois parts des décédés. De son côté, le procureur fiscal de la compagnie des Indes, prétendit à la part des six décédés "par droit de déshérence comme seuls seigneurs hauts justiciers en ce pays". Le Conseil décida que les cent cinquante-six robes de castor restant la part des six décédés, seraient partagées comme suit : cinquante-deux à Teclé, Normandin et Cachelièvre ; cinquante-deux à la veuve Crevier ; sur le reste, deux-sixièmes entre les mains du sieur Michel Pelletier dit la Prade et un sixième entre celles de Wallon, "pour les représenter quand sera par le Conseil ordonné". La compagnie des Indes est priée de faire plaider sa cause pour voir si elle a droit à ces trois-sixièmes de castor.

IV

Le surnom de Duvernay apparaît pour la première fois le 28 avril 1675 dans un acte d'Adhémar passé au Cap de la Madeleine, et par lequel Jacques Aubuchon, habitant du Cap, promet payer à François Chorel, marchand, la somme de cent vingt-cinq livres tournois, en présence de "Benjamin Anseau sieur Berry et Jean-Baptiste Crevier sieur du Verné." La signature est "Duverné" et non pas Crevier.

Le 25 octobre 1677, aux Trois-Rivières, le Frère de la Rivourde, récollet, baptise une petite algonquine dont le parrain

(1) Conseil souverain, 12 septembre 1670.

est "Jean-Baptiste Crevier sieur Duvernet" et la marraine Gertrude Moral.

Sagard et Champlain mentionnent un certain gentilhomme du nom de Duvernay, qui avait voyagé au Brésil et débarqua à Québec en 1621, assista à la traite des Trois-Rivières puis retourna à Québec, d'où il repartit pour passer l'hiver de 1622-1623 chez les Hurons, près du lac Simcoe. L'été suivant, il descendit à Québec, retourna sans retard dans le Haut Canada, d'où nous le voyons revenir en 1624; on ne le retrouve plus après cette date. Le nom de Duvernay n'est pas rare en France, mais au Canada il n'appartient qu'à la seule famille Crevier, et aussi au gentilhomme de passage qui vient d'être mentionné.

Vers 1680 Jean Crevier se fixa sur sa seigneurie de Saint-François-du-Lac. Jeanne Enard, sa mère, alla demeurer à Montréal chez sa fille mariée à Gamelin. Nicolas demeurait toujours au Cap de la Madeleine où sa famille se multiplia.

Jean-Baptiste figure au recensement de Batiscan, l'année 1681, comme âgé de 30 ans; il a un fusil, deux boeufs, quarante arpents de terre en culture. Cette année, au baptême d'une petite algonquine, il est appelé Crevier dans le corps de l'acte mais il signe "Duverné". Le 20 janvier suivant il épouse Anne-Charlotte, fille de François Chorel, marchand de Champlain.

Le contingent de milice du gouvernement des Trois-Rivières qui accompagnait le gouverneur de la Barre au lac Ontario, en 1684, pour intimider les Iroquois comptait parmi ses officiers les lieutenants Duverné et Montplaisir (1), de Batiscan et du Cap de la Madeleine.

Duverné était marchand. Il laissa sa famille à Batiscan et alla se fixer à Montréal vers 1705. Le 10 juillet 1706, il se dit demeurant à Montréal (acte du greffe des Trois-Rivières), toutefois, la même année, son dernier enfant fut baptisé à Batiscan. Que la famille ait émigré à Montréal ou non, il est certain que Duverné fut inhumé dans cette ville, le 15 mars 1708.

La carte cadastrale de cette date porte le nom de Duverné

(1) Dizy dit Montplaisir.

sur la onzième terre située au bord du Saint-Laurent, en remontant à partir de la rivière Batiscan.

La veuve restait avec quatre ou cinq enfants, dont l'un, Pierre Duverné, s'établit à Verchères. Un fils de celui-ci fut notaire à Varennes, de 1743 à 1762, et le fils de ce dernier, aussi notaire à Verchères, continua son greffe de 1762 à 1801. Du notaire Duverné, mort en 1762, était né un fils, Joseph, qui fut cultivateur à Verchères, lequel eut au moins deux fils : Joseph M. C. Duvernay, notaire à Nicolet de 1805 à 1836, et Ludger, qui naquit à Verchères, le 22 janvier 1799.

Trois années avant l'arrivée de Christophe Crevier dans la colonie naissante, on avait célébré, au Canada, pour la première fois, les "feux de la Saint-Jean" et cette fête se continua jusqu'à 1834, époque où Ludger Duvernay lui donna son organisation avec un caractère national.

Benjamin Sulte.

Pages Oubliées



UI d'entre nous, se piquant d'être tant soit peu un lettré, n'a pas lu et goûté, ou du moins entendu citer comme véritables modèles du genre, les vives et spirituelles "*Chroniques*" de M. Hector Fabre, publiées en 1877 à Québec. Ces brillantes causeries, réunies en un fort petit volume, sont déjà vieilles de trente ans; mais elles ont en leurs pages quelques peu jaunies, conservé leur fraîcheur, leur finesse et leur justesse d'observation, comme aussi ce brin de philosophie souriante et narquoise qui dénote chez leur sceptique auteur, une connaissance profonde des hommes et des choses de son temps.

Et quel temps fut jamais plus fertile en miracles d'esprit et de bons mots! M. Fabre, chroniqueur toujours en verve, en avait pour toutes les situations; il excellait à rendre d'un trait, le fait divers et l'événement du jour; il professait qu'après tout, "on naît *badaud*, c'est-à-dire *flâneur* de son métier." Il l'était, pourrait-on dire, *ex professo*, et c'est à ses adorables flâneries, à ses promenades solitaires à travers les rues étroites et tortueuses du vieux Québec, que nous devons ces merveilleuses chroniques, écloses comme au hasard d'une rencontre et sous l'inspiration du moment.

Dès son apparition, le volume enchanteur et maintenant rarissime, s'attira les bonnes grâces de la critique journalistique, la seule qui alors, fit autorité dans le pays.

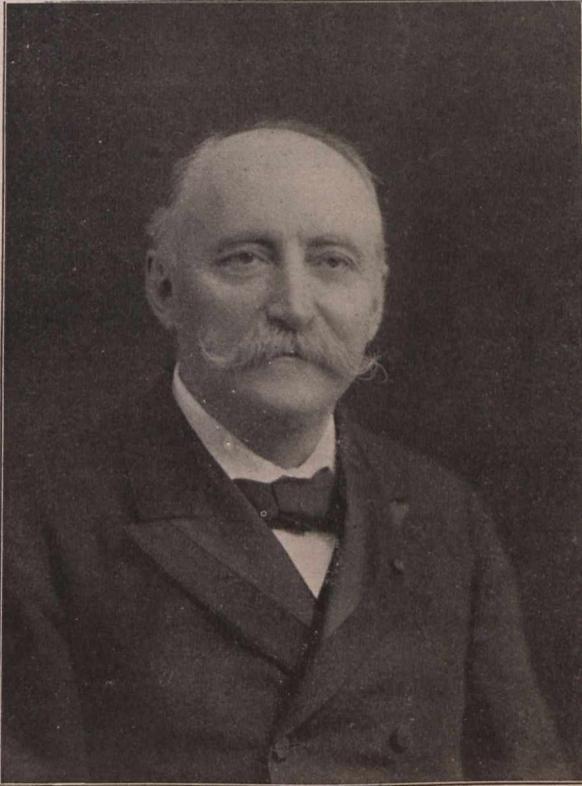
"Nous venons (disait un confrère, critique averti et discret), de feuilleter cet ouvrage composé de trente-deux parties: conférences, correspondances, nouvelles ou romans, etc., présentant une grande variété de sujets et d'une lecture fort attrayante. On sent que l'auteur a reçu une culture intellec-

tuelle supérieure à la plupart de nos compatriotes, qu'il a du talent, qu'il est *né* littérateur et fort spirituel. Qu'il est agréable à lire! Nous sommes heureux de recommander l'ouvrage à ceux qui ont besoin de se délasser l'esprit."

Sous le titre "la littérature au Canada", un autre critique non moins enthousiaste applaudit de tout coeur, et s'exprime ainsi: "Tout le monde sait au Canada, et je crois comme tout le monde, que M. Hector Fabre est le plus spirituel écrivain du pays. La meilleure preuve du vif intérêt avec lequel j'ai lu ses chroniques canadiennes, c'est que, sans désemparer, et tout d'une haleine, j'ai parcouru les deux cent soixante-quatre pages que contient le livre." Puis il trace, et de main de maître, le portrait et le caractère de l'écrivain, en même temps qu'il relève l'originalité de son style si prenant et si captivant. "Journaliste depuis tantôt vingt ans, M. Fabre a su se placer, en arrivant, au premier rang dans la prose canadienne. Sarcastique et gouailleur par tempérament, il devient un polémiste redoutable quand il lui prend la fantaisie de combattre ses adversaires avec les armes du ridicule. Mais, homme de bonne compagnie avant tout, doué d'une délicatesse de sentiments excessive, il recule toujours, même au plus fort de la mêlée, devant l'emploi de certaines épithètes blessantes pour ceux à qui elles sont appliquées, malsonnantes aux oreilles de tous les hommes bien nés, dont les membres de la presse du continent américain font malheureusement un trop fréquent usage. Original dans son style, comme dans ses figures, doué d'une grande finesse d'observation, mais habillant toujours l'idée la plus pratique de la façon la plus légère, il passe généralement, aux yeux des gens qui se piquent d'être graves, pour un homme léger. Grâce à cette légèreté qu'on lui prête, il s'est acquis le privilège incontesté de railler, chaque fois que l'occasion s'en présente, les petits travers de ses compatriotes. Ironique sans aigreur, ses critiques les plus mordantes ne lui ont jamais attiré de représailles sérieuses. Il est admis que ses pointes piquent plutôt qu'elles ne blessent; les uns le disent de bonne foi, les autres pensent peut-être qu'il est plus prudent de faire semblant de le croire."

D'ailleurs, quiconque a connu l'homme connaît aussi les ca-

caractéristiques fuyantes et mobiles de son joli et gracieux talent de chroniqueur à la mode; elles se lisent sur ce front largement ouvert aux idées (les siennes et celles des autres), sur ces traits fins et délicats d'une figure aimable, sur ces lèvres minces qui semblent toujours esquisser un sourire moqueur, enfin et



L'HONORABLE HECTOR FABRE

Ancien journaliste à Québec et haut commissaire canadien à Paris

surtout, dans ces yeux pétillants d'une intelligence sans cesse en éveil devant le spectacle changeant des choses, ce spectacle qui toujours lui fournit abondante matière pour philosopher et moraliser mais... à l'eau de rose: "Glissez mortels, n'appuyez pas!"

Ce gentilhomme, de si noble et si bonne compagnie se peint tout entier dans son oeuvre.

Ouvrons son livre et glanons d'ici de là quelques scènes de moeurs, quelques mots d'esprit, quelques pensées originales le tout saupoudré d'un fin sel attique: c'est le résultat de ses multiples enquêtes et de ses observations sur place.

Dans *L'avis au lecteur*, qui sert de préface, nous lisons ce qui suit:—"Notre littérature est en pleine floraison. Chaque saison voit naître un ouvrage nouveau, prose ou vers. Je me pique d'émulation et je veux comme les autres en tenter l'épreuve. Aussi bien mes amis m'y invitent, et, en refusant de me rendre à leurs instances, j'aurais l'air de douter d'eux pour le moins autant que de moi-même. Ces *Chroniques* ré-imprimées sans retouche, et de dates diverses, auront à défaut d'autre mérite, celui de rappeler au lecteur quelques souvenirs, déjà à demi-effacés, qui le rendront indulgent pour l'avenir."

Et l'auteur, après avoir "selon l'usage antique et solennel" imploré pour son premier né littéraire et ceux qui le suivront l'indulgence du lecteur, donne d'abord une causerie, pleine d'originalité, sur "*Québec*". Il veut, et avec quelle verve piquante et légèrement sarcastique il y réussit, faire connaître sous son vrai jour la vieille cité aux montréalais, qu'il désire intéresser au malheureux sort des incendiés de Saint Roch et de Saint Sauveur.

Cette causerie, prononcée le 5 novembre 1866, eut un effet magique sur les auditeurs: toutes les bourses se délièrent sous le charme de la parole entraînante et irrésistible du spirituel et gai causeur.

"Le désastre (lisons-nous) qui vient de frapper Québec a excité dans le coeur de la population de Montréal, toujours ouvert aux nobles sentiments, une vive et profonde sympathie. Montréal est la patrie adoptive des souscriptions: elles y poussent en toutes saisons.—Permettez-moi de vous présenter, en regard de cette sombre peinture de Québec désolé, un tableau de Québec dans ses beaux jours: "C'était autrefois une affaire capitale, un événement dans la vie d'un homme qu'un voyage à Québec. Il y pensait longtemps d'avance et, avant de partir, il ajoutait un codicile à son testament. La famille explorée

allait reconduire au port le hardi voyageur ; on se jetait à l'eau pour lui serrer une dernière fois la main. Le *voyage* se faisait en goëlette. Il durait parfois quinze jours. Les gens qui faisaient le trajet à pied nous dépassaient sans allonger le pas. Québec avait, à cette époque, un renom d'hospitalité et d'amabilité qu'il a conservé, quoique nos moeurs aient perdu de leur entrain."

Et quel ENTRAIN ! A en croire le fidèle chroniqueur, "aussitôt qu'on signalait un étranger à l'horizon, une partie de la population se portait à sa rencontre. Les uns s'occupaient de ses malles, les autres lui offraient leur voiture ou le débarrassaient de sa canne, de son chapeau, de ses enfants. C'était à qui l'aurait le premier. On l'invitait à dîner, à se promener, à se fixer dans nos murs, à prendre une femme sans dot. Et du premier jour au dernier, il s'amusait, il engraissait. En abordant les étrangers, on ne leur dit pas comme ailleurs :—Tiens ! vous voilà ! vous arrivez ! Quand partez-vous ?"

Voici un autre curieux aspect de ce Québec tant vanté : "Québec, le vieux Québec, le Québec d'en dedans des murs, est avant tout une ville aristocratique. Il n'est pas permis de se loger dans les faubourgs sans sortir de ce qu'on appelle la *Société*. Oh, ne pas être de la *Société* !"

Maintenant, un point de comparaison entre les deux cités rivales : "Le premier luxe à Montréal, c'est de s'acheter de beaux meubles, puis de se bâtir une belle résidence. A Québec, le premier luxe, c'est d'avoir chevaux et voiture. Quant aux meubles on les garde tant qu'ils se tiennent debout, jusqu'à ce qu'ils s'en aillent d'eux-mêmes. Vivent les *salons* qui ont de l'usage, dont les fauteuils ont vieilli sous les *causeurs* !"

Québec a aussi sa rue *principale*. "La rue Saint-Jean, n'est point une voie romaine ou un boulevard. On y circule à l'aise quand on est seul !"

A ces descriptions qui peignent *l'âme* même de la vieille capitale, M. Fabre mêle la poésie du lieu et la mélancolie des souvenirs. "Québec ressemble, en cela, à un grand nombre de villes européennes, que les générations se transmettent intactes comme un dépôt sacré. Il n'y a pas une pierre de plus, mais aussi il n'y a pas une pierre de moins. L'enveloppe matérielle des sou-

venirs subsiste comme les souvenirs eux-mêmes. Le cadre du passé est toujours là pendu au mur de la réalité même s'il est vide, et si le passé est déchiré et oublié. Les vieilles gens, en s'endormant pour toujours, ont encore devant les yeux les témoins muets de leur jeunesse, si loin enfin, ces objets vieillis avec elles qui les entouraient au temps de l'espérance et des commencements."

La *Plateforme*, ou la terrasse, comme l'on dirait aujourd'hui, est pour tout vieux québécois, flâneur invétéré, le rendez-vous habituel, bref un poste merveilleux d'observation; aussi M. Fabre en use-t-il tout à son aise. Ce passage, d'ailleurs souvent cité, suffirait à lui mériter la reconnaissance de la postérité, celle des québécois en particulier: "La *Plateforme* est le rendez-vous habituel des *flâneurs*. C'est là que les gens vont s'ouvrir l'appétit et digérer les bons dîners. A toute heure de la journée, il y a quelqu'un, un oisif qui se chauffe au soleil ou un penseur qui rafraîchit à la brise son front brûlant. On s'y rencontre le matin, on s'y retrouve le soir; les conversations s'ajournent de jour en jour; on reprend le lendemain le fil du dialogue interrompu la veille." Et, détail *pittoresque* à noter: "C'est aussi sur la *Plateforme* que les veuves de trente ans retrouvent des maris, non pas ceux qu'elles ont perdus, d'autres, des *meilleurs!*" "Il est facile de distinguer l'habitué de la *Plateforme* du simple curieux et du passant. Règle générale (M. Fabre ne s'y trompe pas) l'habitué, en arrivant, va droit devant lui jeter un coup d'oeil sur le fleuve. Ce n'est qu'après avoir constaté que le pont est solide ou les flots agités, qu'il abaisse son regard sur les autres promeneurs et commence sa promenade de long en large.—Les Québécois tiennent à la *Plateforme* comme les Parisiens au Jardin des Tuileries."

Un autre aspect de ce bon vieux Québec, ce sont ses *côtes*: "Les côtes de Québec sont célèbres et redoutées des piétons. Dans cette ville à pic, on monte toujours et l'on arrive sûrement quand on a de bonnes jambes. Nous y avons vu (et cela ce voit encore aujourd'hui, comme ici à Montréal) des *ascensions* inattendues, tandis que des gens de mérite, très bien équipés pour la course, restaient en bas de la côte, enviant les mauvaises montures qui, bien menées, l'escaladaient en quelques traits."

Comme on peut le voir, le chroniqueur ironiste et moraliste à ses heures, ne néglige personne; après les *arrivistes* et les *nouveaux venus*, c'est la question du jour qui l'occupe, le grand événement de la saison qui fournit ample matière à disserter: "Le grand événement de l'hiver à Québec c'est le pont de glace. Prendra-t-il ou ne prendra-t-il pas? Telle est la question qui s'agite dans tous les esprits durant le mois de décembre. Chacun a sa théorie pour faire prendre la glace; celui qui n'en a pas est suspect d'indifférence à l'égard de la prospérité de la ville. Chaque soir, les gens se quittent en se promettant que le pont prendra dans la nuit. En se retrouvant le matin, ils ont une excuse toute prête pour le pont qui n'a pas pris. Lorsqu'enfin il prend, c'est un cri de joie à le faire repartir s'il avait les nerfs sensibles. Tous les gens en état de patiner se précipitent dessus et ne le quittent plus."

Mais il n'y a pas que le *pont* à Québec qui fasse parler de lui; il y a aussi le *Parlement* où il se fait, au dire de nos "gens", beaucoup de *parlements*. "La maison du *Parlement* a perdu ses locataires. Elle est à louer. A Ottawa, les députés ont passé la dernière session à regretter ce modeste logis, où ils s'entendaient parler. Il y a quelques trente ans, quand la session avait lieu en été, les députés du bas du fleuve venaient à Québec en goëlette. Ils amarraient leurs embarcations au rivage et y logeaient durant toute la session. Chaque soir, après la séance, ils redescendaient à la Basse Ville en chantant la *Claire Fontaine*; et les principales lumières qu'on voyait briller sur le fleuve, durant la nuit, étaient des *lumières parlementaires*."

De nos jours, on a *modernisé* tout cela, une lumière électrique, quand durant la session nos députés siègent, brille à la tour centrale du Parlement. C'est un *phare*, vers lequel toute la Province, aux jours de la tourmente et des débats orageux, a les yeux tournés; comme aussi, cette lumière brillante sert dit-on, de signal, et de preuve irrécusable, aux femmes des députés dont les maris rentrent trop tard après l'ajournement de la séance.

Enfin l'aimable causeur termine par un dernier point de comparaison entre les deux villes, dont l'une détient le mono-

pole du grand commerce canadien tandis que l'autre reste la gardienne de nos grands souvenirs.

“Montréal est la capitale commerciale du Canada; Québec est la ville des grands souvenirs de notre histoire. C'est là où notre nationalité a commencé, et pendant un demi-siècle, la ville de Champlain a abrité dans ses murs le Parlement national du Canada, à qui nous devons la liberté!”

* * *

Si nous avons fait d'aussi abondantes citations, c'était pour donner quelque idée de la manière fort spirituelle et gouailleuse de l'auteur qui a laissé un nom dans notre littérature. N'était-ce que cela nous entraînerait trop loin, il y aurait encore beaucoup à glaner dans ce volume plein d'idées et d'aperçus nouveaux sur les menus faits divers et les grands événements de l'époque qu'il raconte avec une aisance et une facilité de style réellement remarquables.

Ceux qui, à leurs heures de loisir, voudraient relire ces pages qui semblent écrites d'hier, trouveront une délectation spéciale à faire une promenade à St-Roch; à voir la chambre locale à vol d'oiseau; à arpenter la rue Notre-Dame; à se retrouver à “un jour de l'an” d'autrefois; à assister à des scènes d'hiver de déménagements; à aller au marché, et j'en passe et des meilleurs. Autrement, il faudrait tout citer. Chose sûre, c'est que ces jolies Chroniques rappellent au lecteur “des souvenirs déjà à demi-effacés”, et, suprême bonheur de tout écrivain vraiment digne de ce nom, elles promettent à leur auteur de vivre dans l'avenir de nos lettres canadiennes-françaises.

Jules-S. Lesage.

Québec, Mars 1908.

A Travers les Faits et les Œuvres

La session anglaise.—Le bill d'éducation.—Dispositions injustes.—Le conflit entre les deux Chambres.—Un discours de lord Rosebery.—Les progrès du socialisme.—Une lettre de Guillaume II.—Sensation créée par le "Times".—La santé du premier-ministre et sa retraite prochaine.—La question scolaire en Italie.—L'enseignement religieux dans les écoles.—La loi et les règlements.—Un grand débat parlementaire.—Succès relatif des catholiques.—L'excommunication de l'abbé Loisy.—Les abbés Dabry et Naudet.—Réception académique.—M. Henri Barboux et Jules Claretie.—Au Canada.—Le discours sur le budget.—Critique de M. Foster.—La session de Québec.

La session anglaise est entrée dans sa période active. Le nouveau bill relatif à l'instruction publique, dont on a tant parlé d'avance, a été déposé le 23 février par M. McKenna, le président du Bureau d'éducation. Ce projet de loi n'est pas aussi dangereux que celui dont M. Birrell avait été le protagoniste en 1906. Mais il s'inspire encore d'un sentiment de défiance et d'hostilité envers les écoles confessionnelles. D'après ce bill il y aurait deux espèces d'écoles. La première classe serait celle des écoles publiques élémentaires, placées sous la direction des autorités locales et ayant un caractère absolument non confessionnel; en d'autres termes, les écoles neutres. La seconde classe serait celle des écoles maintenues par les différentes dénominations religieuses, et conservant leur caractère confessionnel. Les premières sont évidemment favorisées par le projet de loi, car elles recevront à la fois les cotisations scolaires et les subventions de l'Etat, tandis que les autres, en se conformant à certaines conditions, ne pourront compter que sur cette dernière source de secours. Pour résumer l'esprit du projet, il refuse de mettre toutes les écoles sur le même pied, il consacre une inégalité choquante, il entrave l'action et le développement de l'école confessionnelle, il affirme la partialité de l'Etat en faveur de l'école neutre.

L'opposition a déclaré la guerre au bill. M. Balfour, qui est un partisan convaincu de l'école confessionnelle, a énergique-

ment attaqué la mesure présentée par M. McKenna. Il est possible que des amendements importants soient acceptés par le ministère. Tel qu'il est rédigé, le projet est trop injuste pour que les catholiques et les anglicans puissent s'abstenir de le combattre.

La lutte entre la Chambre des lords et la Chambre des communes a été marquée durant ces dernières semaines par des incidents pleins d'intérêt. La première s'est avisée de prendre l'offensive en adoptant un bill relatif aux terres d'Ecosse, et en y introduisant un principe que la Chambre des communes avait déjà rejeté. Le but de cette manœuvre était de changer les rôles et de faire repousser par les Communes un projet de loi adopté par la Chambre haute, tandis que jusqu'à présent c'était celle-ci qui renvoyait les mesures adoptées par la Chambre basse. En même temps la Chambre des communes passait de son côté un bill relatif également aux terres d'Ecosse, avec des dispositions que les lords ne veulent pas accepter. Le résultat qu'on pouvait attendre s'est produit; la Chambre des lords a rejeté le bill des Communes par 153 voix contre 33.

Comme on le voit le conflit entre les deux chambres s'accroît, et l'imbroglie parlementaire bat son plein. L'intervention de lord Rosebery a donné un accroissement d'intérêt à cette lutte constitutionnelle. On sait quelle haute situation il a occupé dans son parti. L'ancien lieutenant de Gladstone, l'ancien premier-ministre libéral, dans un discours prononcé à Londres, s'est élevé contre la campagne menée par le ministère contre la Chambre des lords. Suivant lui le moment est très mal choisi pour affaiblir les éléments qui représentent l'esprit de tradition et de conservation dans la politique anglaise. Le péril n'est pas de ce côté. Ce qui est menaçant, ce n'est pas la résistance de la Chambre haute à certaines réformes, qui se réaliseront toujours un peu plus tôt un peu plus tard, si telle est la volonté réfléchie et persistante de la nation. Ce sont les doctrines et les exigences du socialisme qui a pris en Angleterre un développement si redoutable depuis quelques années. Lord Rosebery estime qu'entre le mouvement ascendant du parti socialiste et le maintien d'une institution pondératrice comme la Chambre des lords, il n'y a pas à hésiter. Il faut mainte-

nir celle-ci comme un puissant moyen de défense contre celui-là, tout en réalisant quelques réformes opportunes dans la constitution de la haute assemblée.

Ce cri de guerre contre le socialisme a produit beaucoup d'impression dans les cercles politiques anglais, d'autant plus que les théories collectivistes s'affirment en ce moment avec une recrudescence d'audace. Elles viennent de se formuler dans un projet que l'on a désigné sous le nom de "bill sur le droit de travailler". Si cette mesure avait été adoptée, les sans-travail auraient été complètement à la charge des contribuables. Les autorités auraient été tenues de leur fournir de l'ouvrage, d'établir même des ateliers nationaux, et si cela n'était pas possible, de voir à leur subsistance et à celle de leurs familles. Ce bill a produit une scission dans les rangs du parti libéral. Un bon nombre de députés ministériels l'ont appuyé, mais la majorité l'a combattu, et le gouvernement a exercé toute son influence pour le faire rejeter. Cependant le projet de loi a été appuyé par 116 membres de la Chambre des communes, ce qui est un symptôme considérable. Il est incontestable que le socialisme gagne beaucoup de terrain en Angleterre. On dit que le roi Edouard VII s'en préoccupe vivement, et qu'il voit là un des dangers de l'avenir pour la monarchie et la constitution anglaises.

La division et le malaise produits par le bill socialiste ne sont pas les seuls sujets d'ennui du ministère. Un incident désagréable est venu inopinément lui apporter un surcroît de contrariété. Le *Times* a lancé un beau matin la grosse nouvelle que l'empereur d'Allemagne avait écrit au premier lord de l'Amirauté, lord Tweedmouth, une lettre dont on ne connaissait pas le texte, mais qui, d'après le grand journal, constituait une tentative inconvenante d'influencer la politique navale de l'Angleterre. On conçoit l'émoi causé dans le public, et dans toutes les chancelleries. En présence de l'agitation et des commentaires qui ajoutaient à la gravité de l'incident, le ministère a cru devoir faire la déclaration suivante, par l'organe de M. Asquith, leader de la Chambre des communes en l'absence de Sir Henry Campbell-Bannerman: "Le 18 février, lord Tweedmouth a reçu une lettre de l'empereur d'Allemagne. C'était

une communication purement personnelle et privée, conçue dans l'esprit le plus amical. La lettre de mon noble ami était également privée et ni l'une ni l'autre n'a été communiquée au cabinet ou connue de lui. Etant données certaines insinuations, je puis ajouter qu'avant la réception de la lettre en question le cabinet avait pris une décision finale quant au budget naval de cette année." Cette déclaration n'a pas mis un terme immédiat à la sensation produite et désirée par le *Times*. On a continué à épiloguer sur l'affaire de la lettre impériale. Les adversaires du gouvernement n'ont rien négligé pour en tirer parti contre lui. Cependant peu à peu l'émotion publique s'est apaisée. On a fini par se rendre compte qu'il était impossible que Guillaume II eût poussé l'incorrection jusqu'à essayer d'influencer la politique navale de la Grande-Bretagne. Et l'on croit généralement que la lettre trop fameuse avait plutôt pour objet de corriger certaines opinions erronées mises en circulation en Angleterre concernant le développement de la flotte allemande. C'est d'ailleurs ce qu'a affirmé l'Agence Reuter de Londres, autorisée par le ministère des affaires étrangères de Berlin.

Au milieu de tous ses embarras, le cabinet libéral est malheureusement privé de la présence et de l'autorité de son chef. La santé de sir Henry Campbell-Bannerman, loin de s'améliorer, est devenue plus mauvaise, et l'on ne croit plus maintenant qu'il puisse reprendre sa place à la tête du ministère. C'est le cœur qui est chez lui malade, et il est condamné à un repos complet. On affirme qu'aux vacances de Pâques il donnera sa démission et que le chancelier de l'Échiquier, le très honorable M. Herbert Asquith, deviendra le chef du gouvernement. Quelle sera la portée de ce changement? Sir Henry Campbell-Bannerman était le trait d'union entre les divers éléments ministériels. M. Asquith appartient à la nuance impérialiste du parti libéral. Son avènement au premier poste n'entraînera-t-il pas une modification appréciable dans l'orientation actuelle du cabinet? D'ici à quelque temps, le parlement anglais va devenir de plus en plus intéressant pour l'observateur politique.

* * *

Nous avons vu qu'en Angleterre la question de l'enseignement religieux dans l'école est à l'ordre du jour. Elle l'est également en Italie; et le fait est qu'elle se pose tour à tour dans tous les pays civilisés.

Au Parlement italien elle vient d'être l'objet d'un long et important débat. Voici dans quelles conditions. En Italie la loi organique sur l'instruction publique est la loi Casati, adoptée en 1859, et appliquée successivement à toutes les provinces et états annexés à la couronne piémontaise. L'article 315 de cette loi obligeait les communes à faire donner l'enseignement religieux dans les écoles primaires. En 1877 une autre loi, la loi Coppino, s'occupant spécialement de l'instruction primaire, énuméra dans son article 2 les matières obligatoires dans les écoles communales; parmi lesquelles se trouvaient "les premières notions des devoirs de l'homme et du citoyen." Elle ne parlait pas de l'enseignement religieux. En 1878, le Conseil d'Etat, appelé à donner son avis, déclara que le silence de la loi Coppino rendait l'enseignement religieux facultatif, mais que les communes avaient toujours l'obligation de le faire donner quand les parents le demandaient. C'étaient les maîtres d'école eux-mêmes qui devaient en être chargés. Plusieurs règlements scolaires subséquents reproduisirent cette disposition. Mais l'arrivée au pouvoir de conseils municipaux anticatholiques compliqua la situation. Ils prétendirent que la loi Coppino avait fait disparaître totalement l'obligation édictée par la loi Casati. Les partisans de l'enseignement religieux répondirent que, cette loi étant générale, aucun de ses articles ne pouvait être abrogé sinon par un article formel et exprès d'une loi ultérieure. La loi Coppino n'ayant pas formellement aboli l'obligation, elle devait subsister. Saisi de la question, le Conseil d'Etat la trancha en faveur de l'interprétation anticléricale. Cette décision fut donnée en 1903. Depuis lors de nombreux conflits surgirent et de nombreux procès furent entamés avec des résultats contradictoires. Les choses en étaient là lorsque le 10 mai 1907, en réponse à une interpellation, le ministre de

l'instruction publique, M. Rava, déclara qu'il allait promulguer un règlement sur lequel il attendait l'avis du Conseil d'Etat. Et l'on apprit bientôt qu'il y serait pourvu à ce que fût supprimé pour les communes l'obligation de faire donner l'instruction religieuse aux élèves pour lesquels les parents la demandaient. Aussitôt un vaste mouvement de protestation s'organisa. De toutes parts les catholiques agitèrent l'opinion. Conférenciers et journalistes traitèrent la question sous toutes ses faces et firent ressortir l'illégalité du règlement promis. Cette énergique attitude porta ses fruits. Tenant compte des démonstrations juridiques publiées dans la presse et de l'émotion manifestée, le Conseil d'Etat a répondu que la suppression proposée était contraire au droit positif actuellement en vigueur, que l'article 315 de la loi Casati conservait toute sa force tant qu'il n'était pas expressément abrogé, et qu'il ne pouvait l'être que par une loi et non pas par un règlement. C'était le renversement de l'avis émis par le même corps en 1903.

Mais M. Rava ne se tint pas pour battu. Et au commencement de février il communiqua au public un autre règlement, chef-d'oeuvre de perfidie. Il y est statué que les communes pourvoient à l'instruction religieuse des élèves dont les parents la réclameront, aux jours et heures fixées par le Conseil scolaire provincial. Cet enseignement sera donné par les maîtres de classes qui seront réputés aptes à cet office et qui l'accepteront, ou bien par d'autres personnes dont l'aptitude sera reconnue par le même conseil scolaire. Lorsque dans une commune la majorité des conseillers municipaux ne croira pas devoir ordonner l'enseignement religieux, celui-ci pourra être organisé par le soin des pères de famille qui l'ont demandé. En ce cas, la personne qui donnera cet enseignement devra avoir la patente de maître d'école élémentaire et être approuvée par le conseil scolaire provincial. Les locaux scolaires seront mis à la disposition de cet enseignement aux jours et heures fixées par le conseil scolaire. Les catholiques ont naturellement protesté encore avec énergie contre ce règlement. En effet on y multiplie contre eux les entraves. C'est pour écarter les prétres qu'on exige que les professeurs d'enseignement religieux aient la patente de maîtres d'école, et qu'ils soient approuvés

par le conseil scolaire provincial. Et à défaut de prêtres on ne peut espérer avoir l'enseignement gratis. Qui alors paiera les professeurs d'enseignement religieux? Comme on le voit ce règlement consacre plusieurs injustices.

Sur ces entrefaites le député Bissolati a proposé une motion par laquelle il demandait au gouvernement de déposer une loi qui supprimât définitivement l'obligation pour les communes de faire donner l'enseignement religieux dans leurs écoles. Les catholiques menacés et par le règlement Rava et par la motion Bissolati, ont accepté la bataille. *L'Union populaire* a lancé des circulaires qui ont porté partout le mot d'ordre. Tous les amis de la liberté de conscience et d'enseignement ont été conviés à faire parvenir au ministère et au Parlement des protestations vigoureuses contre les manoeuvres officielles. Cet appel a été entendu, et de tous les points de l'Italie des pétitions portant des milliers de signatures ont afflué vers les députés italiens. Détail significatif, le représentant Bissolati lui-même en a reçu une signée par 5,000 électeurs, pères de famille, de sa circonscription de Pescarolo.

Le grand débat s'est engagé à la séance du 18 février. M. Bissolati l'a ouvert par un long discours dans lequel il a proclamé catégoriquement que son objectif c'est de faire consacrer par une loi la laïcité de l'école. Il a admis que la majorité des Italiens est catholique, mais il faut, suivant lui, refuser aux enfants catholiques l'enseignement réclamé par leurs parents parce que le dogme manque du caractère de certitude nécessaire à l'éducation et que le christianisme est un obstacle aux progrès scientifiques et sociaux. M. Cameroni lui a répondu au nom des catholiques. Il a traité la question à fond. Après avoir reproché au pouvoir exécutif d'avoir, par son règlement, préjugé une question qui aurait dû être présentée entière à la discussion, il s'est attaqué corps à corps à la thèse de la laïcisation scolaire. Il faut satisfaire aux exigences de la vie humaine et la croyance religieuse en est une. Exclure de l'école l'enseignement religieux, c'est pénétrer l'enfant d'un scepticisme dont il ne se dégagera plus. La discussion s'est poursuivie pendant dix jours et les représentants catholiques y ont pris une part brillante. Le jeune député de Codogno, M. Angelo Mauri, a

remporté entre autres un immense succès oratoire à la séance du 25 février. Il a dénoncé le Bloc maçonnique et sectaire que l'on essaie de former pour écraser le catholicisme italien. Il a répondu admirablement aux attaques des socialistes.

“Vous, socialistes, et nous catholiques, s'est-il écrié, nous travaillons des deux côtés à préparer les tranchées et les remparts pour la bataille décisive qui se livrera tôt ou tard entre vous et nous. La religion n'est pas, ce que vous dites, un supplément de gendarme; c'est le sceau de la foi évangélique sur les plus généreuses aspirations populaires. La motion Bissolati a été de votre part une imprudence. Les forces catholiques avaient besoin d'une secousse salutaire. Vous nous l'avez donnée. C'est le premier signal de la guerre que nous déclare le Bloc formé par le socialisme, plus ou moins prolétaire, avec le radicalisme bourgeois, sous l'égide de la maçonnerie très bourgeoise. Eh! bien, allez. Nous vous attendons de pied ferme.”

L'incontestable succès de M. Mauri a été proclamé par des journaux peu suspects de partialité comme le *Popolo Romano*, qui reconnaît que, pendant plus d'une heure et demie, M. Mauri a tenu ses collègues “sous le charme de sa parole, et sous le joug de la parfaite loyauté avec laquelle il exposait des convictions fortes et neuves pour beaucoup de ses auditeurs.” Comme contraste, tout le monde s'accorde à admettre l'insuccès complet de M. Rava, le ministre de l'instruction publique auteur du malencontreux règlement. Son discours a été un fiasco lamentable. Celui du premier ministre était attendu avec impatience. M. Giolitti a été très habile. Pour lui les lois doivent laisser les parents libres de faire donner l'enseignement religieux aux enfants, mais imposer l'obligation de cet enseignement aux communes lorsque les parents la demandent. Il a défendu le règlement ministériel qui, d'après lui, a voulu laisser le champ libre à l'enseignement religieux, tout en respectant la liberté des communes et des maîtres d'école. Il s'est déclaré absolument hostile à la motion Bissolati; et il a reconnu que le peuple italien veut l'enseignement religieux. Ce grave débat s'est terminé le 27 février, après avoir duré dix jours. La motion Bissolati a été écrasée par un vote de 347 contre 60. M. Giolitti a ensuite demandé l'adoption de l'ordre du jour

pur et simple avec signification de l'approbation du récent règlement ministériel, en promettant d'ailleurs d'y apporter des modifications opportunes. Cet ordre du jour a été adopté par 279 voix contre 129. Les modifications mentionnées par M. Giolitti seront, paraît-il, les suivantes. On n'exigerait pas de diplômes des personnes choisies pour enseigner le catéchisme, dans les communes où la majorité aura voté la suppression d'un tel enseignement par les maîtres communaux, et on ne chargerait pas les parents des frais de cet enseignement religieux.

Les commentaires de la presse sur ce débat et ce vote sont significatifs. La *Vita*, organe maçonnique, dénonce les députés francs-maçons qui n'ont pas suivi le mot d'ordre des loges. Le *Popolo Romano* dit que le résultat montre que l'Italie n'est pas une terre propice à la plante anticléricale. L'*Osservatore Romano* voit dans le vote énorme donné contre le principe de l'école laïque un symptôme de la constance des générations italiennes à suivre la voie de leurs pères. La *Tribuna*, journal non catholique, estime que les partis aspirant à se former en prenant pour programme l'abolition forcée de l'enseignement religieux, font une œuvre vaine parce que le pays ne demande pas cela; le pays ne veut pas de luttes religieuses: pas d'imposition, pas de persécution.

En somme donc, les catholiques ont remporté une victoire au Parlement italien. Mais ils n'entendent pas déposer les armes. La motion Bissolati est enlevée; toutefois le règlement Rava demeure, et le rôle de l'ordre du jour pur et simple a eu la portée pure et simple d'une approbation de ce document administratif. Sans doute le premier ministre a promis des modifications; mais de la promesse à l'exécution il y a plusieurs pas, et il importe de savoir quelle forme précise prendront les amendements ministériels. C'est pour cela que les catholiques poursuivent énergiquement leur campagne. Ils veulent à tout le moins que, dans les cas où les parents seront obligés de pourvoir à l'enseignement religieux, ceux-ci n'aient pas à se taxer pour cela, et que le maître proposé par eux ne soit pas tenu de posséder le diplôme d'instituteur primaire. Mais leur objectif suprême est d'obtenir en Italie la complète liberté d'enseignement.

* * *

L'ardeur et l'énergie manifestée par les catholiques italiens ont dû consoler le coeur du Souverain Pontife, au milieu des préoccupations et des tristesses dont il est accablé. Parmi ces dernières on doit sans doute placer au premier rang la douleur que lui font éprouver l'obstination et l'audace de quelques-uns des tenants du modernisme condamné, entre autres l'abbé Loisy. En présence des récentes publications du malheureux dévoyé, signalées dans notre dernière chronique, le Saint-Père a dû le frapper des foudres ecclésiastiques. Le 7 mars la Congrégation du Saint-Office rendait contre lui un décret d'excommunication majeure sur mandat exprès du Souverain Pontife. "Le prêtre Alfred Loisy"—suivant les termes de la sentence—"est excommunié nommément et personnellement et frappé de toutes les peines encourues par ceux qui sont excommuniés publiquement, et par suite tous doivent l'éviter." Les journaux de Rome font remarquer que c'est la plus grave peine canonique que puisse prononcer l'Eglise. Il est ce qu'on appelle excommunié *vitandus*. Un autre décret, rendu quelque temps auparavant avait condamné deux journaux français modernistes, *La Justice sociale* dirigée par l'abbé Naudet, et *La Vie catholique*, dirigée par l'abbé Dabry. Il défendait à ces deux prêtres de publier désormais ces journaux ou autres journaux, ou autres écrits quelconques de même genre, sous leur nom ou sous un nom supposé, sous peine de suspension *a divinis* encourue *ipso facto* et sans autre déclaration." M. l'abbé Dabry s'est empressé d'écrire au Pape qu'il se soumettait sans restriction, d'esprit et de coeur. Quelques jours après l'abbé Naudet en a fait autant et a écrit au Saint-Père une lettre de soumission dans laquelle il affirme "ses sentiments de filiale obéissance à l'Eglise et au Saint-Siège". Jusqu'ici il n'y a donc, dans cette affaire du modernisme, que le Père Tyrrell et l'abbé Loisy qui aient fait acte public et personnel de rébellion contre l'Eglise.

* * *

Depuis quelque temps les réceptions académiques se sont

multipliées. Nous en avons encore une à signaler dans la présente chronique, celle de M. Barboux, successeur de M. Brunetière, reçu le 20 février dernier. M. Henri Barboux, né dans le Berri, se destinait aux études polytechniques, lorsque les événements politiques vinrent changer l'orientation de sa carrière. Il entra au barreau vers le commencement du second empire et depuis lors il n'a toujours été qu'un avocat. Avocat de race, par exemple, l'un des plus illustres de son époque. Il ne s'éleva cependant au premier rang que par de longs efforts. Et chose assez significative, ce fut un procès de mur mitoyen qui le mit en pleine lumière et fonda sa réputation. Son talent est fait de clarté et d'élégance. Il a plaidé quelques-unes des affaires les plus retentissantes de ce temps. Il a défendu Ferdinand de Lesseps et ses fils durant la débâcle du Panama, et Sarah Bernhardt dans ses démêlés bruyants avec la comédie française. Ce maître du barreau est un admirable lettré, et c'est à ce titre que l'Académie l'a choisi. On a cité de lui ce conseil donné à ses jeunes confrères: "Voulez-vous apprendre à bien plaider, lisez les poètes." A ceux que ce mot pourrait surprendre, M. Jules Claretie,—chargé de répondre à M. Barboux—dédie ce commentaire: "C'est un conseil excellent. Les poésies sont les plus utiles des magasins d'images. Il n'est plus guère question de citations dans le jeune barreau, dont les plaidoyers vont droit au fait, et qui regarderaient sans nul doute comme des *impedimenta* oratoires les citations latines qui plaisaient jadis aux vieux juges. Et pourtant, lorsque quelque alexandrin profond ou quelque phrase sonore traverse, illumine la harangue, l'auditoire,—et vous l'avez vu souvent,—saisit la phrase au passage, subit la puissance du vers, et la poésie ajoute son charme puissant à la parole de l'avocat."

Un jour, paraît-il, à propos de je ne sais quelle cause, M. Barboux enchâssa dans sa plaidoirie avec un air merveilleux, une citation des *Natchez*. La phrase magistrale fit passer un frisson dans l'auditoire, et la cause entendue, c'est-à-dire gagnée, à ceux qui le félicitaient, l'éminent avocat répondit: "Eh, quand je vous disais qu'il faut lire les poètes! C'est Châteaubriand, poète en prose, qui a gagné mon procès." L'œuvre écrite de M. Barboux n'est pas considérable. A part deux

volumes de *Discours et plaidoyers*, il a publié *Etude de l'impôt sur le revenu à Florence*, et un volume intitulé *Souvenirs de route*.

Son discours de réception a été remarquable. Il a fait du regretté M. Brunetière une étude très approfondie et un éloge très émouvant. L'espace nous manque pour en donner une analyse et des extraits. Bornons-nous à dire qu'il a tracé le plus vivant portrait du critique, du penseur, et de l'orateur. Son appréciation du talent et des procédés oratoires de M. Brunetière a été un morceau tout à fait supérieur. Notons aussi les pages pénétrantes qu'il a consacrées à l'évolution religieuse de Brunetière.

M. Jules Claretie a prononcé en réponse au récipiendaire, une agréable harangue. Il y a évoqué beaucoup de souvenirs et semé beaucoup d'anecdotes piquantes. Son mot de la fin a été des plus heureux :

“L'Académie, a-t-il dit, est moins bruyante que le Palais; pourtant on y étudie aussi des dossiers qui vous intéresseront. C'est un prétoire où, tour à tour, les causes les plus diverses et les plus nobles, la poésie, la vérité, la vertu,—vieux mots que nous n'avons pas biffés du Dictionnaire de l'Usage—ont leurs clients et leurs défenseurs, et nous serons heureux, certains d'écouter de solides raisons et un beau langage, lorsque notre directeur dira: “La parole est à M. Barboux.” Montaigne ne retrouvera plus là M. Brunetière pour le défendre. Mais la belle et bonne langue française n'en aura pas moins son avocat et, comme les affaires, monsieur, les lettres gagneront leur procès.”

* * *

Au Canada la session du Parlement fédéral est entrée dans sa période la plus importante. Le ministre des finances a prononcé le 17 mars son exposé budgétaire. Il a d'abord soumis à la Chambre des communes le résultat des opérations de l'exercice fiscal commencé le 1er juillet 1906 et terminé le 31 mars 1907. Désormais, nos lecteurs le savent, l'année financière commencera le 1er avril pour se terminer le 31 mars. Durant les neuf mois de 1906-1907, les recettes ont été de \$67,969,328, et les dé-

penses de \$51,542,169. Le revenu des douanes a été de \$39,760,172, le revenu postal de \$5,061,728, le revenu de l'excise de \$12,000,000, le revenu des terres fédérales de \$1,082,171. La dépense imputable au capital s'est élevée à \$11,329,143; les subventions aux chemins de fer ont été de \$1,324,889 et les primes aux industries de \$1,581,944. Ces sommes, ajoutées à celle de \$51,542,169 pour les dépenses imputables au revenu, forment un total de dépenses de \$65,778,138. Pour l'année fiscale qui va se terminer le 31 mars 1908, M. Fielding croit que le revenu sera de \$96,500,000, et la dépense imputable au revenu de \$77,500,000. Quant aux dépenses spéciales et imputables au capital, elles seront d'environ \$33,000,000. Cela fera une dépense totale de \$110,500,000. Si l'on déduit de ce total les \$96,500,000 du revenu et les \$2,000,000 consacrées au rachat de la dette, soit \$98,500,000, l'exercice qui sera clos le 31 mars accusera une augmentation de la dette de \$12,000,000. Cela sera dû aux travaux de construction du Transcontinental qui vont absorber cette année \$17,750,000. De 1896 à 1907 l'augmentation totale de la dette avait été de \$5,174,427.

Pour l'année prochaine, 1908-1909, le ministre des finances prévoit une diminution de revenus de plus de six millions. Les recettes totales seront peut-être au-dessous de \$90,000,000, et comme le gouvernement se propose de demander l'autorisation de dépenser \$30,000,000 sur le Transcontinental, l'on devra s'attendre à une nouvelle augmentation de la dette fédérale.

Parlant de la situation, des perspectives financières et de la politique du gouvernement, l'honorable M. Fielding a prononcé ces paroles: "Pour le gouvernement l'heure est à la prudence en même temps qu'au courage. De grandes entreprises nouvelles qui exigeraient de fortes dépenses peuvent être mises de côté pour quelque temps, mais les travaux qui sont commencés, et peut-être d'autres qui ne demandent pas de capitaux énormes, ne doivent pas être négligés. Ainsi nous ne saurions nous abstenir de poursuivre avec toute l'activité possible l'entreprise du chemin de fer transcontinental. Nous en sommes rendus dans cette entreprise à une période où la dépense va devenir très lourde. Cependant nous sentons que notre devoir

est d'engager les commissaires à activer les travaux afin que cette voie ferrée soit complétée le plus tôt possible."

Le ministre des finances a déclaré qu'il n'y aurait pas de changements dans le tarif des douanes; il y aura simplement quelques modifications dans les droits sur le tabac.

C'est naturellement M. Foster qui a répondu à M. Fielding. Il s'est attaché à démontrer que le gouvernement libéral avait pris l'administration des affaires du pays, il y a onze ans, sous les auspices les plus favorables, et qu'il avait fait preuve, pendant la période écoulée depuis 1896, d'un manque de prévoyance et de jugement dignes de censure. Il a fait des comparaisons entre les sommes totales de taxes prélevées par les conservateurs pendant dix ans, et par les libéraux durant une période correspondante, montrant pour cette dernière une augmentation considérable. Il a rappelé les promesses faites par les ministres avant 1896 quant à la dépense publique, et les a accusés d'avoir violé leurs engagements en portant cette dépense à un chiffre excessif. Dans son opinion les dépenses pour 1908-1909 s'élèveront à \$140,000,000. M. Foster a aussi longuement parlé du mouvement des importations et des exportations, et de la balance du commerce qui, suivant lui, est tout à fait contraire à nos intérêts. En 1907 le chiffre de nos importations des Etats-Unis a dépassé de \$124,000,000 celui de nos exportations. De 1886 à 1896 la balance du commerce contre nous avait été de \$167,000,000; de 1896 à 1906 elle a été de \$552,000,000. M. Foster voit là un grand danger pour le Canada. Le débat sur le budget, engagé brillamment par le ministre des finances et le principal critique financier de l'opposition, va se prolonger quelque temps, car beaucoup de députés veulent y prendre part.

A Québec, la session avance aussi très rapidement. Elle s'est ouverte le 3 mars, et un grand nombre de projets de loi ont déjà été adoptés. Le trésorier a fait son exposé budgétaire et un intéressant débat, auquel ont pris part MM. Weir, Leblanc, Prevost, Tellier, Gault, est commencé. M. Langlois, député de Saint-Louis, a soumis une motion relative à l'uniformité des livres, qui a provoqué une instructive discussion. Nous ne

croyons pas que la proposition de M. Langlois ait chance d'aboutir. On croit généralement que la session provinciale ne se terminera pas avant le 1er mai.

Thomas Chapais.

Québec, 25 mars 1908.

Notes Bibliographiques

FILS DE LA TERRE, roman béarnais, par Paul-Henri Capdevielle. Un volume in-16. Prix: 3 fr. 50. Librairie Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, Paris. (6e).

Proudhon se vantait volontiers d'avoir dans les veines vingt-cinq quartiers de paysannerie. Les personnages de ce roman, si curieusement localisé, ont pris au pied de la lettre la boutade du théoricien socialiste; pour eux, quand il s'agit de terre, possession vaut titre... de noblesse. Mais voilà que l'amour déroute les plus sages prévisions des familles; au village tranquille où fleurit l'âge d'or à l'abri de l'immuable tradition, les jeunes gens parlent soudain d'appliquer la moderne formule: *Chacun sa vie*. L'héritier du domaine, Yann, épouse une couturière; il s'en va sous la malédiction paternelle. Son ami Paul Nonguès est attiré par le mirage des aventures exotiques, et sa soeur, la fière Apollonie, finit par s'éprendre d'un robuste valet. Le père résiste; il cédera, car il sent confusément que les plus célèbres aristocraties sont condamnées si elles n'acceptent la régénération d'un sang nouveau. Ce drame rustique se meut dans un milieu plus strictement observé; on respire l'odeur forte des guérets ouverts "comme des lèvres", et rien n'est plus sain, plus réconfortant que le spectacle de cette idylle vécue dans la simplicité des campagnes béarnaises.

* * *

QUELQUES VERS, par Henry Thédénat, membre de l'Institut. Petit volume in-12. Prix: 1 franc. Librairie Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, Paris, (6e).

Dans les éditions d'art publiées sous les auspices de la *Revue des poètes*, vient de paraître un petit recueil qui est un pur bijou littéraire en même temps qu'une agréable surprise pour les admirateurs des beaux travaux archéologiques de l'auteur sur la Rome ancienne. Suivant la pittoresque expression de François Coppée, ce sont des fleurs poussées parmi les ruines. La forme de ces pièces trop brèves est exquise, et l'inspiration en est, par instants, tout à fait lamartinienne. La vieille foi et les immortelles espérances qu'elle suggère apparaissent une fois de plus comme la plus haute source de la vraie poésie.

* * *

CHEMIN DE LUMIERE. La Vie surnaturelle. Aux jeunes filles. Aux jeunes femmes. Par le chanoine J. Vaudon. In-12 écu, 2.00. P. Lethielieux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

M. le chanoine Vaudon, sous ce titre général: *Chemin de Lumière*, a entrepris une série d'ouvrages de doctrine et de piété, plus particulièrement destinés à la jeune fille et à la jeune femme. Le premier vient de paraître: *La Vie Surnaturelle*. En voici les titres: L'Origine de la vie, le Sens de la

vie, l'Emploi de la vie, la Vie chrétienne, le Progrès de la vie, le Pain de la vie, la Séparation de la vie, les deux Sources de la vie: L'Ordre et le Mariage, la Fin de la vie, la Vie éternelle.

Le seul énoncé de ces chapitres dit l'importance capitale et l'intérêt profond du sujet.

* * *

SAINTE-PIERRE DAMIEN (1007-1072), par Réginald Biron, O.S.B., 1 volume in-12 de XII-204 pages, de la collection "Les Saints". Prix: 2 frs. Librairie Victor Lecoffre, J. Gabalda et Cie, rue Bonaparte, 90, Paris.

Saint Pierre Damien est le grand réparateur de toutes les hontes dans lesquelles faillit s'abîmer l'Eglise au commencement du XI^e siècle, et sa vie est un des témoignages les plus éclatants de ce que le catholicisme a toujours eu de force de renouvellement; car entre les papes saint Léon IX et saint Grégoire VII, qu'il la secondés, encouragés ou suscités, nul n'a eu plus de part que lui à la réforme du clergé. Sa vie, étonnamment austère lui en donnait le droit, de même qu'elle tempérerait en lui une fougue naturelle qu'on a justement rapprochée de celle de saint Jérôme. Le Père Réginald Biron, de l'Ordre des Bénédictins, fait revivre cette originale et puissante figure dans un travail nourri, complet et aussi solide que le méritait un pareil sujet.

* * *

LES MARTYRS DE GORCUM, par M. Hubert Meuffels, C. M., prêtre de Hollande. 1 volume in-12 de la collection "Les Saints". Prix: 2 fr.—Librairie Victor Lecoffre, J. Gabalda et Cie, rue Bonaparte, 90, Paris.

Ce livre, écrit par un Lazariste hollandais qui a enseigné pendant neuf ans dans les séminaires de France et qui est maintenant, dans son pays d'origine, Supérieur d'une maison d'exilés, nous donne le récit d'un des drames religieux les plus émouvants des temps modernes. Les héros de Gorcum, victimes de leur fidélité catholique et particulièrement de leur croyance en l'Eucharistie, forment un des plus beaux anneaux de cette chaîne de martyrs qui va des premiers temps du Christianisme à nos missions contemporaines. Le rappel de cet épisode des fureurs calvinistes ne troublera pas aujourd'hui la paix dont jouit la Hollande sous une législation respectueuse de toutes les consciences; mais il honorera toutes les congrégations religieuses dont les membres, unis à des prêtres séculiers, ont payé de leur sang les espérances catholiques de ce sage et courageux pays.

* * *

SAINTE MELANIE (383-439), par M. Georges Goyau, 1 volume in-12 de x-211 pages, de la collection "Les Saints". Prix: 2 fr.—Librairie Victor Lecoffre, J. Gabalda et Cie, rue Bonaparte, 90, Paris.

La vie de sainte Mélanie la Jeune et de son mari Pinien est un des épisodes les plus attachants du progrès des idées chrétiennes au déclin de l'empire romain. Les découvertes archéologiques du Cardinal Rampolla étaient récemment venues l'éclairer d'une lumière nouvelle. La science consommée et le talent d'exposition de M. Georges Goyau y ajoutent des rapprochements d'un grand intérêt historique. On suivra donc avec curiosité et émotion les efforts que les deux jeunes gens, si tendrement unis, ont dû faire pour se dépouiller, malgré les lois romaines qui le leur défendaient, de leur immense, de leur fabuleuse fortune; on les retrouvera mêlés à toutes

les grandes oeuvres et à tous les illustres personnages de leur époque. Plus historique que les livres si populaires de "Fabiola" et de "Quo Vadis", puisque c'est un livre où tout est rigoureusement authentique, ce nouveau volume de M. Goyau ne sera pas trouvé moins attrayant.

* * *

LE VÉRITABLE "VOYAGE EN ORIENT" DE LAMARTINE, d'après les manuscrits originaux de la Bibliothèque Nationale (Documents inédits), par Christian Maréchal, agrégé de l'Université. 1 volume in-8. Prix 7 fr. 50.—Librairie Bloud et Cie, 4, rue Madame, Paris (VIe.)

Les manuscrits de Lamartine présentent un très haut intérêt; il suffit, pour le faire ressortir, de les rapprocher des textes livrés à la publicité par le poète. Le fait est sensible pour le premier "Voyage en Orient". Entre les notes jetées par Lamartine sur ses albums au cours de son odyssée en 1832-1833, et la version jusqu'à présent seule connue qu'il a publiée, les différences de forme et de fond sont considérables. C'est donc en quelque manière un "Voyage" inédit que M. Christian Maréchal livre aujourd'hui à la publicité. Mais il ne s'est pas borné à la reproduction fidèle des manuscrits de la Bibliothèque Nationale. Il a tenu à mettre en même temps sous les yeux du lecteur le texte imprimé par Lamartine, de telle sorte qu'à chaque moment chacun puisse instituer aisément lui-même la comparaison des deux versions. Un ingénieux dispositif, dont l'auteur expose dans sa "Préface" le très simple mécanisme, lui a permis de résoudre ce problème. Ajoutons que, sans prétendre épuiser la source documentaire si riche qu'il met à la portée du public lettré, M. Christian Maréchal, dans une importante introduction, indique les directions que peut à cet égard adopter une recherche féconde: corrections grammaticales, littéraires, remaniements dont plusieurs accusent de profondes transformations de la pensée philosophique et religieuse, sont classés et appréciés dans cette étude.

La présente publication sera suivie à bref délai de deux autres analogues du même auteur, l'une concernant "Jocelyn" et l'autre "la Chute d'un Ange".

* * *

HISTOIRE COMPAREE DES RELIGIONS PAIENNES ET DE LA RELIGION JUIVE, JUSQU'AU TEMPS D'ALEXANDRE LE GRAND, par Albert Dufourcq, docteur ès-lettres, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Bordeaux. 1 volume in-16. Prix: 3 fr. 50; franco 4 fr.—Librairie Bloud et Cie, 4, rue Madame, Paris (VIe.)

L'ouvrage que M. A. Dufourcq a naguère publié sous le titre de "L'Avenir du Christianisme" a obtenu un si prompt et si franc succès qu'une nouvelle édition est devenue nécessaire. C'est le premier volume de cette édition que nous présentons aujourd'hui au public.

L'auteur a entendu faire une oeuvre "rigoureusement objective" et critique: les idées qu'il expose lui ont été inspirées par l'étude impartiale des faits. Comme il n'a pu lui-même, pour construire une aussi vaste synthèse, lire tous ses textes, il s'est astreint à n'utiliser que les travaux de première main, ceux de Maspéro, du R. P. Lagrange, de Chantepie de la Saussaye, de Wirsowa et du "Dictionary of the Bible" de Hastings; un hébraïsant éminent a bien voulu revoir tout ce qui touche à l'histoire d'Israël. Une bibliographie très abondante permet le recours immédiat, soit aux documents, soit aux travaux autorisés. Cet ouvrage ne peut manquer d'attirer l'attention de tous ceux qui savent que l'histoire des religions est le terrain sur lequel semblent devoir se livrer, entre croyants et incrédules, les plus rudes et les plus prochains combats.